

Budget Primitif 2020

Dossier de présentation

Conseil d'Administration
17 janvier 2020



**Centre Communal d'Action Sociale
de la Ville de Grenoble**



SOMMAIRE

ÉLÉMENTS EXPLICATIFS

- | | | |
|-----|---|--------|
| I | LE CYCLE BUDGÉTAIRE 2020 DU CCAS | Page 1 |
| II | LA PRÉSENTATION ET LE VOTE DES BUDGETS | Page 2 |
| III | FOCUS SUR QUELQUES ÉCRITURES SPÉCIFIQUES | Page 3 |
| IV | FOCUS SUR LES ETATS PREVISIONNELS DES RECETTES ET DES DEPENSES (EPRD) | Page 5 |

LES ÉLÉMENTS FINANCIERS

- | | | |
|----|--|---------|
| I | PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES | Page 7 |
| II | SYNTHESE DES RATIOS BUDGÉTAIRES | Page 11 |

LE FONCTIONNEMENT

- | | | |
|-----|--|---------|
| I | BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES | Page 13 |
| II | BUDGET PRINCIPAL | Page 15 |
| III | BUDGETS ANNEXES | Page 21 |
| IV | DÉTAIL VENTILATION SUBVENTION VILLE DANS LES BUDGETS ANNEXES | Page 41 |

L'INVESTISSEMENT

- | | | |
|----|--|---------|
| I | DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT / TOUS BUDGETS CONFONDUS | Page 42 |
| II | PRINCIPALES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT | Page 44 |

L'ENDETTEMENT

Page 45

ÉLÉMENTS EXPLICATIFS

I - LE CYCLE BUDGÉTAIRE 2020 DU CCAS

L'exercice comptable est la période délimitée retenue en comptabilité pour calculer le résultat. La durée d'un exercice comptable est de 12 mois et correspond à l'année civile. Un exercice comptable débute par un cycle de préparation budgétaire les six derniers mois N-1.

La période d'exercice comptable proprement dite se déroule sur les 12 mois d'une année civile. Elle se termine par la production et la présentation des résultats lors de la première partie de l'année N+1 (compte administratif).

Le cycle budgétaire N+1 débute par l'analyse du Compte administratif N-1 pour se projeter dans la préparation budgétaire. La préparation budgétaire 2020 s'est réalisée dans le contexte de forte réorganisation des Directions d'action sociale. L'ensemble des travaux poursuit deux objectifs principaux : la transparence et la fiabilité.

La formalisation de la note de cadrage de la préparation budgétaire 2020 s'appuie autant que possible, au regard du contexte, sur des échanges préparatoires avec les directeurs.

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) le 19 décembre 2019, puis le vote du budget primitif 2020 le 17 janvier 2020 viennent clore les étapes de préparation budgétaire. Les états financiers (bilan, compte de résultat et d'annexes) seront établis selon les dispositions de l'article L.3312-1 du CGCT. Le CCAS de Grenoble arrête son calendrier budgétaire dans la limite des dates fixées par la réglementation.

II - LA PRÉSENTATION ET LE VOTE DES BUDGETS

Le budget principal du CCAS suit l'instruction M14. Cette nomenclature budgétaire et comptable s'applique aux communes et à leurs services publics à caractère administratif, aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, aux caisses des écoles et aux établissements publics de coopération intercommunale. Mise en œuvre en 1997, elle a été simplifiée en 2006. Elle s'appuie sur le plan comptable général de 1999.

La M14 cherche notamment à améliorer l'information budgétaire et financière, en particulier sur la situation patrimoniale des communes. Elle reprend les mêmes classes de comptes pour le compte de résultat, le bilan et le hors bilan. Ainsi, elle peut fournir des éléments d'appréciation sur le patrimoine communal et faciliter l'analyse de la situation financière (niveau d'endettement, autofinancement, etc.). De plus, la M14 met en place une nomenclature fonctionnelle, permettant de reclasser les recettes et les dépenses selon les politiques conduites par la commune (administration générale, interventions sociales, famille...).

Lorsque le CCAS est gestionnaire d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux relevant de la loi du 2 janvier 2002 et faisant l'objet d'une tarification fixée par une autorité extérieure (Conseil Départemental, ARS...), il est tenu d'individualiser la gestion de l'activité concernée dans un budget annexe, rattaché au budget principal (M14), présenté selon la nomenclature spécifique M22. Ce budget permet d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

La nomenclature M22 a fait l'objet de nombreuses modifications ces deux dernières années avec l'apparition des Etats Prévisionnels de Recettes et de Dépenses (EPRD) se substituant aux budgets primitifs des EHPAD. Ces modifications font l'objet d'un focus ci-après.

Les budgets comportent deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Il est présenté par chapitres et articles conformément à la nomenclature M14 ou M22. Il est voté au niveau du chapitre.

EXEMPLES NOMENCLATURE PAR NATURE

Classe	Chapitre	Nature
Comptes relatifs au bilan		
1 : Comptes de capitaux	13 : Subventions d'investissement reçues 16 : Emprunts et dettes assimilées	1313 : Subventions d'équipement transférables Départements 1641 : Emprunts en euros
2 : Comptes d'immobilisations	20 : Immobilisations incorporelles 21 : Immobilisations corporelles 22 : Immobilisations reçues en affectation 23 : Immobilisations en cours	2135 : Aménagements des constructions 2182 : Matériel de transport
4 : Comptes de tiers	4713* : P503 471* : Comptes d'attente	
5 : Comptes financiers	515 : Compte courant 59 : Provisions pour dépréciation des comptes financiers	
Comptes de résultats relatifs à l'exploitation (M14 & M22)		
6 : Comptes de charges	60 : Achats et variation des stocks 65 : Autres charges de gestion courante 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	6064 : Fournitures administratives 6132 : Locations immobilières 6156 : Maintenance 6184 : Formation
7 : Comptes de produits	70 : Ventes diverses 74 : Dotations, subventions et participations 76 : Produits financiers 77 : Produits exceptionnels	706 : Prestations de services 74718 : Participation Etat Autres 7472 : Participation Régions 7473 : Participation Département

= Comptes non tenus par l'ordonnateur mais par le comptable public

III - FOCUS SUR QUELQUES ÉCRITURES SPÉCIFIQUES

Les mouvements d'ordre en M14 et en M22 des budgets non EPRD

Lors de l'exécution des budgets, l'exécutif effectue des opérations réelles ou d'ordre.

Les opérations réelles ont un impact direct sur la trésorerie de la collectivité ou de l'établissement : il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs. A l'inverse, les opérations d'ordre n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité ou de l'établissement ; il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissements, ni à décaissements.

Les opérations d'ordre sont principalement :

- les amortissements ;
- les opérations patrimoniales ;
- les intérêts courus non échus.

Ces opérations sont retracées dans les documents budgétaires (budget et compte administratif). Pour les budgets non EPRD, elles apparaissent en recettes et en dépenses dans chacune des sections et doivent être équilibrées entre elles.

Concernant les amortissements :

L'amortissement est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. C'est en raison des difficultés de mesure de cet amoindrissement que l'amortissement consiste généralement en l'étalement, sur une durée probable de vie, de la valeur des biens amortissables.

La sincérité du bilan et du compte de résultat de l'exercice exige que cette dépréciation soit constatée. En principe, l'amortissement est linéaire (les dépréciations sont réparties de manière égale sur la durée de vie du bien) et pratiqué à partir de l'année qui suit la mise en service des constructions et matériels.

Si en M22, toutes les immobilisations doivent faire l'objet d'un amortissement, en M14, seules sont obligatoirement amorties :

- s'agissant des immobilisations incorporelles, celles figurant aux comptes :
 - 202 "Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme",
 - 2031 "Frais d'études" (non suivis de réalisation),
 - 2032 "Frais de recherche et de développement",
 - 2033 "Frais d'insertion" (non suivis de réalisation),
 - 204 "Subventions d'équipement versées",
 - 205 "Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires"
 - et 208 "Autres immobilisations incorporelles" à l'exception des immobilisations qui font l'objet d'une provision ;
- s'agissant des immobilisations corporelles, les biens figurant aux comptes :
 - 2156 "matériel et outillages d'incendie et de défense civile",
 - 2157 "matériel et outillage de voirie",
 - 2158 "autres installations, matériel et outillage techniques"
 - et 218 "autres immobilisations corporelles".

Les subventions et fonds d'investissement reçus servant à financer un équipement devant être amortis sont qualifiés de fonds et subventions transférables.

Leur reprise au compte de résultat permet d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements des biens acquis ou réalisés et, in fine, de solder les comptes de subventions au bilan.

Cette reprise consiste en un amortissement « à l'envers » par rapport à l'amortissement des biens réalisés ou acquis à l'aide des subventions et fonds transférables. La durée de la reprise est identique à celle de l'amortissement.

Depuis février 2019, un budget annexe supplémentaire :

L'ouverture des services des Lits d'accueil médicalisés a nécessité la création d'un nouveau budget annexe en M22 dans lequel est intégré en 2020 le service des Lits halte soins santé.

Les mouvements entre budgets CCAS :

Les mouvements entre budgets permettent d'assurer la transparence en inscrivant une dépense ou une recette, sur le budget effectivement impacté par la prestation correspondante ; ils contribuent à augmenter les masses budgétaires sans donner lieu à encaissement ou décaissement en trésorerie.

Ces mouvements inter-budgets sont des refacturations de frais supportés par un budget par commodité de gestion.

C'est le cas des frais de structure correspondant à un seul bâtiment porté par un seul budget mais hébergeant des services relevant d'autres budgets : exemple de l'antenne SSIAD (budget soins) hébergée dans des locaux de la Résidence Montesquieu (budget EHPA).

C'est également le cas d'interventions faites par un service suivi sur un budget pour un autre service suivi sur un autre budget.

C'est enfin le cas de l'affectation d'une partie de la subvention Ville sur les budgets annexes où un soutien spécifique de la Ville est souhaité.

D'où la présentation de deux montants :

- Le budget sans double compte (refacturations et reversements) ;
- Le budget comprenant toutes les écritures et correspondant aux maquettes officielles.

	CA 2018	BP 2020
Budget sans double compte	54 598 K€	58 761 K€
Budget consolidé	60 015 K€	62 720 K€

Les dépenses de personnels permanents et remplaçants :

Après une analyse approfondie des données de masse salariale (poste de dépenses ayant fait l'objet d'un important travail de fiabilisation depuis 2016), un pourcentage de non réalisation de la masse salariale des postes permanents a été pris en compte et vient atténuer le montant inscrit au budget prévisionnel 2020.

Concernant la masse salariale du remplacement, l'analyse rétrospective fait ressortir un dépassement significatif des enveloppes inscrites aux précédents budgets. Il est proposé d'inscrire au budget prévisionnel 2020 une enveloppe de remplacement au plus proche des consommations réelles des derniers exercices, ce qui explique l'importante évolution par rapport au budget 2019, en particulier sur la Direction d'action sociale de la Petite enfance.

Ce choix vient renforcer l'objectif de sincérité budgétaire.

IV - FOCUS SUR LES ETATS PREVISIONNELS DES RECETTES ET DES DEPENSES (EPRD)

Les budgets des EHPAD sont ici présentés sous le même modèle que les autres budgets par soucis de cohérence et compréhension, bien qu'établis sous la forme EPRD depuis 3 ans. La mise en place de cette réforme accompagnant les nouvelles modalités de financement de la part des autorités de tarification méritent quelques explications.

L'EPRD est conçu de façon à permettre la lecture et l'orientation des choix budgétaires à partir de deux indicateurs principaux :

- La Capacité d'Autofinancement (CAF, ou IAF pour insuffisance d'autofinancement), qui est égale à la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables de la section de fonctionnement. Les opérations d'ordre (ex : dotations aux amortissements) n'intègrent donc pas la détermination de cet indicateur. La CAF permet de déterminer le flux potentiel de trésorerie généré par la section de fonctionnement. De chaque exercice comptable résulte donc une CAF (ou IAF) propre.
- Le Fonds de Roulement (FR) qui permet de déterminer l'équilibre global de la structure financière, il correspond au solde de l'ensemble des ressources mises à disposition pour une durée à moyen et long terme (ex : apports, emprunts, subventions d'investissement, réserves, résultats des années antérieures...) et est destiné à financer les investissements en biens durables. Un FR positif permet de financer le besoin en fonds de roulement et éventuellement d'affecter le reliquat en trésorerie. Il évolue lors de chaque exercice par un apport ou un prélèvement sur ce fonds de roulement qui vient le diminuer ou l'augmenter.

Dans la présentation EPRD, le Tableau de Financement Prévisionnel (TFP) aboutit à une variation du FR. Le TFP présente les variations des éléments de l'actif immobilisé ainsi que celles des ressources à long terme. S'il rappelle la section d'investissement habituelle, les différences sont notables :

- Les ressources (recettes) du TFP sont composées principalement de l'augmentation des capitaux propres (dotations, réserves, subventions...), des emprunts à contracter durant l'exercice, des produits de cessions d'éléments d'actifs et le cas échéant de la CAF (capacité d'autofinancement) prévisionnelle de l'exercice,
- Les recettes d'ordres issues des dotations aux amortissements de la section de fonctionnement n'apparaissent plus dans les ressources d'investissement, celles-ci étant neutralisées par l'intégration de la CAF (ou l'IAF le cas échéant),
- Les emplois (charges) sont composés des remboursements des dettes financières (capitaux), des acquisitions et travaux d'investissement de l'exercice, d'autres emplois divers peu mouvementés (charges à répartir sur plusieurs exercices, annulation de titre sur exercices clos) et, le cas échéant, de l'IAF (insuffisance d'autofinancement) prévisionnelle de l'exercice,
- Les charges d'ordres issues des subventions transférables au compte de résultat (donc en section de fonctionnement) n'apparaissent plus dans les emplois d'investissement, celles-ci étant neutralisées par l'intégration de la CAF (ou l'IAF).

Ainsi, une CAF viendra renforcer des ressources à long terme insuffisantes et/ou faciliter un remboursement d'emprunt. En revanche, une insuffisance d'autofinancement (IAF) viendra grignoter les ressources à long terme destinées à financer les nouveaux investissements.

Ce tableau de financement prévisionnel est systématiquement équilibré soit par un apport au Fonds de Roulement si le solde des variations est positif, soit par un prélèvement au Fonds de Roulement si les solde des variations est négatif.

Tableau abrégé de financement prévisionnel

Ressources	Prévu N
Libellés	
Capacité d'autofinancement	€
<i>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres (Apports, dotations, réserves, subventions d'invest non renouvelables)</i>	€
<i>Titre 2: Augmentation des dettes financières (emprunts et dettes)</i>	€
<i>Titre 3 : Autres ressources (produits de cessions, Autres immobilisations financières...)</i>	€
TOTAL DES RESSOURCES	€
PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	€
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	€

Emplois	Prévu N
Libellés	
Insuffisance d'autofinancement	€
<i>Titre 1 : Remboursement des dettes financières :</i>	€
<i>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé : (immos corporelles et incorporelles)</i>	€
<i>Titres 3 : Autres emplois :</i>	€
TOTAL DES EMPLOIS	€
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	€
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	€

Il est ainsi possible, au regard du FR de l'année en cours, d'anticiper le niveau du FR de l'année budgétée, par l'apport ou le prélèvement prévisionnel indiqué dans le TFP.

Plusieurs conséquences viennent bousculer certaines opérations comptables :

- Il n'y a plus d'affectation de résultat d'investissement, mais un apport ou un prélèvement sur le FR,
- Les affectations de résultats de la section de fonctionnement en report à nouveau n'apparaissent plus en section de fonctionnement, mais sont intégrées dans le calcul du FR,
- La section de fonctionnement peut être votée en déséquilibre, l'impact de ce choix se lisant dans la CAF dégagée et le FR,
- Les amortissements et reprises de subvention en section de fonctionnement deviennent semi-budgétaires. Elles sont comptabilisées uniquement en section de fonctionnement.

LES ÉLÉMENTS FINANCIERS

I - PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Budget Primitif de l'exercice 2020

01 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du Président
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	5 274 712	4 225 866
RECETTES	5 274 712	4 225 866
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	39 940 864	39 302 571
RECETTES	39 940 864	39 302 571

dont 1 753 940 € de recettes des refacturations aux budgets annexes
Refacturation à budgets annexes en dépenses : 5 100 €

BUDGETS ANNEXES

02 - Logements Foyers Personnes Agées		
SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du Président
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	644 061	760 910
RECETTES	644 061	760 910
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	3 657 708	3 715 250
RECETTES	3 657 708	3 715 250

Refacturation dépenses : 195 330 € dont frais de siège 167 630 € et CPAR 27 700 €
Refacturation à d'autres budgets annexes recettes : 141 330 € (dont 122.6 k€ au BA 15)

04 - Restauration		
SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du Président
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	33 406	34 520
RECETTES	57 537	63 610
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	1 286 213	1 405 700
RECETTES	1 286 213	1 405 700

Refacturation dépenses : 119 110 € dont frais de siège 110 010 € et CPAR 9 100 €

05 – Soins		
SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du Président
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	40 046	12 570
RECETTES	40 046	16 350
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	3 965 481	3 873 040
RECETTES	3 965 481	3 873 040

Refacturation dépenses : 505 830 € dont frais de siège 433 120 € et CPAR 60 400 €
Refacturation à d'autres budgets annexes recettes : 5 130 €

06 - Centre de Jour		
SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du Président
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	23 384	16 560
RECETTES	28 999	20 810
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	811 879	916 500
RECETTES	811 879	916 500

Refacturation dépenses : 51 230 € dont frais de siège 41 530 € et CPAR 9 700 €

08 – Pôle Hébergement Urgence		
SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du Président
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	1 557 208	601 193
RECETTES	1 557 208	601 193
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	2 415 523	2 195 815
RECETTES	2 415 523	2 195 815

Refacturation dépenses : 105 950 € dont frais de siège 83 550 € et CPAR 22 400 €
Refacturation à d'autres budgets annexes recettes : 30 300 €

09- E.H.P.A.D Narvik		
SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du Président
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	79 159	59 200
RECETTES	17 620	23 520
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	2 172 739	2 169 105
RECETTES	2 196 286	2 169 105

Refacturation dépenses : 130 060 € dont frais de siège 107 160 € et CPAR 22 900 €

10 - E.H.P.A.D Les Delphinelles		
SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du Président
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	27 770	36 440
RECETTES	10 440	22 340
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	1 408 385	1 452 200
RECETTES	1 434 377	1 452 200

Refacturation dépenses : 83 190 € dont frais de siège 67 590 € et CPAR 15 600 €

11 - E.H.P.A.D Lucie Pellat		
SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du Président
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	298 055	206 295
RECETTES	228 500	423 500
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	2 912 272	3 094 860
RECETTES	2 912 272	3 094 860

Refacturation dépenses : 174 230 € dont frais de siège 142 530 € et CPAR 31 700 €

12 - E.H.P.A.D ST Bruno		
SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du Président
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	125 936	222 800
RECETTES	22 470	168 600
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	2 677 661	2 713 070
RECETTES	2 704 817	2 713 070

Refacturation dépenses : 160 790 € dont frais de siège 131 590 € et CPAR 29 200 €

15 - Hébergement Santé Précarité		
SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du Président
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	45 000	16 240
RECETTES	45 000	16 240
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	992 250	1 881 850
RECETTES	992 250	1 881 850

Refacturation dépenses : 399 880 € dont frais de siège 220 420 € et CPAR 21 600 €

Budget Primitif de l'exercice 2020		
SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du Président
INVESTISSEMENT		
DEPENSES (01+02+04+05+06+08+09+10+11+12+15)	8 123 736	6 192 594
RECETTES (01+02+04+05+06+08+09+10+11+12+15)	7 901 593	6 342 939
FONCTIONNEMENT HORS REFACTURATION & REVERSEMENT SUBVENTION VILLE		
DEPENSES (01+02+04+05+06+08+09+10+11+12+15)	58 233 154	58 760 913
RECETTES (01+02+04+05+06+08+09+10+11+12+15)	58 584 799	58 760 913
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES (01+02+04+05+06+08+09+10+11+12+15)	62 240 975	62 719 961
RECETTES (01+02+04+05+06+08+09+10+11+12+15)	62 317 670	62 719 961

II - SYNTHÈSE DES RATIOS BUDGÉTAIRES

RATIOS	BP 2019	BP 2020	Tendance
Hors refacturation inter budget			
Mesure du service rendu Dépenses réelles fonctionnement / Population	364,96	369,04	
Taille financière Recettes réelles de fonctionnement / Population	379,35	381,84	
Effort et niveau d'équipement Dépenses d'équipement brut / Population	34,25	19,50	
Niveau d'endettement Encours dette / Population	121,4	113,8	
Poids du personnel Dépenses de personnel / Dépenses réelles fonct.	74,44%	74,13%	
Mesure de l'épargne nette Dép Réelles Fonct + rembst annuel dette capital / Recettes réelles fonct	99,60%	100,14%	
Taux d'investissement Dép équipement brut / Recettes réelles fonct	9,0%	5,1%	
Poids de la dette Encours dette au 01 janvier année n / Recettes réelles fonct	32,0%	29,8%	
Epargne brute* Excédents recettes réelles fonctionnement- dépenses réelles de fonctionnement	2 350 444,00	2 091 545,00	
Epargne nette* Epargne brute moins annuité en capital des emprunts	246 450,00	-87 435,00	
Capacité de désendettement Rapport de l'encours de la dette à l'épargne brute	8,44	8,89	

*L'épargne brute constitue les ressources réelles dégagées par la section de fonctionnement permettant notamment de couvrir les remboursements du capital des emprunts. L'épargne nette correspond à l'épargne brute déduite du remboursement du capital des emprunts qui s'exécute en section d'investissement.

Au BP 2020 du CCAS, l'épargne brute est insuffisante de 88 k€ pour assurer le remboursement du capital des emprunts, toutefois l'instruction budgétaire M14 précise bien l'exigence de la capacité de la collectivité à pouvoir rembourser le capital des emprunts au regard de son épargne brute cumulée à ses recettes propres d'investissement, dont les recettes de FCTVA. Les recettes du FCTVA du CCAS représentent au BP 2020 de l'ensemble des budgets du CCAS 355,7 k€.

À noter : Les dépenses et recettes réelles de fonctionnement correspondent à l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement déduction faite des mouvements d'ordre.

Données de base de calcul	BP 2019	BP 2020
Population	163 357	163 357
Dépenses réelles fonctionnement	59 618 661,00	60 284 770,00
Dépenses d'équipement (20,21,23 réel)	5 594 554,00	3 185 612,00
Recettes réelles de fonctionnement	61 969 105,00	62 376 315,00
Encours dette	19 837 329,00	18 590 494,00
Dépenses de personnel (012)	44 379 417,00	44 686 821,00
Remboursement annuel dette en capital	2 103 994,00	2 178 980,00

LE FONCTIONNEMENT

La présentation du budget de la section de fonctionnement proposée ci-dessous est organisée en dépenses et recettes, puis par opérations d'ordre et réelles, puis par chapitre.

I - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

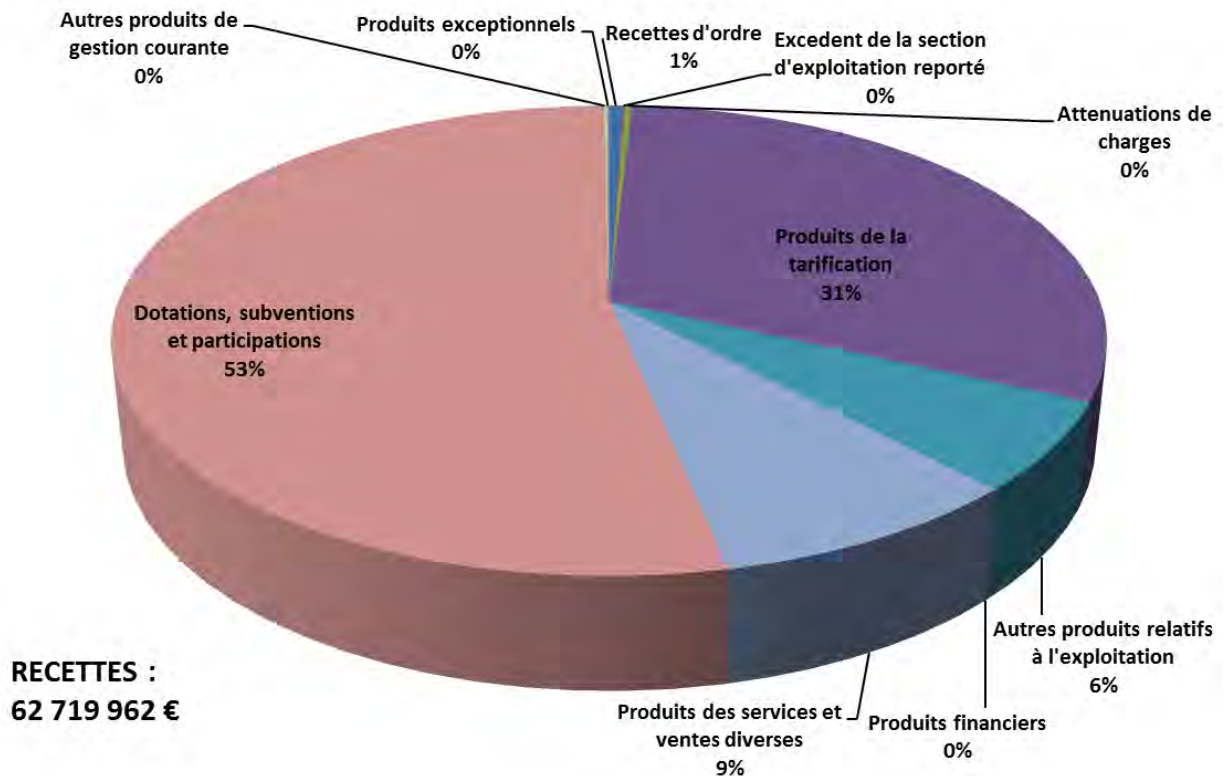
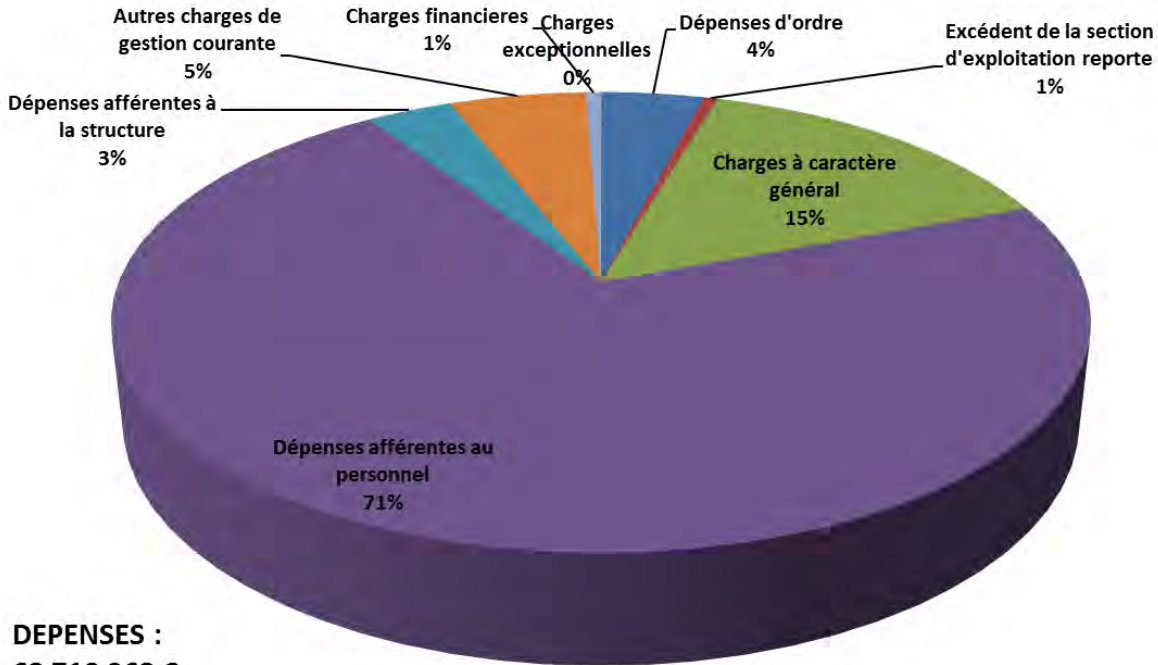
DEPENSES	CA 2018	BP 2019	BP 2020	BP à BP en k€	BP à BP en %
Dépenses afférentes à la structure	786 189,57	900 709,00	965 502,19	64,8	7,19 %
Opération d'ordre de transferts entre sections	1 741 462,55	1 721 605,61	1 469 690,00	-251,9	-14,63 %
Dépenses d'ordre	2 527 652,12	2 622 314,61	2 435 192,19	-187,1	-7,14 %
Excédent de la section d'exploitation reporté	0,00	162 297,36	326 197,61	163,9	100,99 %
Charges à caractère général	9 287 597,06	8 718 308,26	8 924 238,26	205,9	2,36 %
Dépenses afférentes au personnel	42 245 768,61	43 573 314,82	43 190 095,82	-383,2	-0,88 %
Dépenses afférentes à la structure	1 871 557,23	2 037 163,00	2 029 195,40	-8,0	-0,39 %
Autres charges de gestion courante	3 590 420,66	3 212 821,71	3 239 428,77	26,6	0,83 %
Charges financières	428 816,22	409 600,00	347 814,00	-61,8	-15,08 %
Charges exceptionnelles	63 323,37	5 150,00	11 240,00	6,1	118,25 %
Dépenses réelles	57 487 483,15	59 618 661,07	60 284 769,78	666,1	1,12 %
Total des dépenses de fonctionnement	60 015 135,27	62 240 975,68	62 719 961,97	479,0	0,77 %
<i>Refacturation et subvention ville budgets annexes</i>	<i>5 316 703,59</i>	<i>4 007 820,71</i>	<i>3 959 048,77</i>	<i>-48,8</i>	<i>-1,22 %</i>
<i>Dépenses de fonctionnement hors refacturation</i>	<i>54 698 431,68</i>	<i>58 233 154,97</i>	<i>58 760 913,20</i>	<i>527,8</i>	<i>0,91 %</i>

RECETTES	CA 2018	BP 2019	BP 2020	BP à BP en k€	BP à BP en %
Autres produits relatifs à l'exploitation	9 256,57	7 915,00	7 150,00	-0,8	-9,67 %
Produits financiers et produits non encaissables	152 440,81	167 732,00	164 168,00	-3,6	-2,12 %
Opération d'ordre de transferts entre sections	176 917,54	172 918,92	172 329,00	-0,6	-0,34 %
Recettes d'ordre	338 614,92	348 565,92	343 647,00	-4,9	-1,41 %
Excédent de la section d'exploitation reporté	0,00	12 404,65	29 473,23	17,1	137,60 %
Attenuations de charges	100 025,47	171 863,00	169 363,00	-2,5	-1,45 %
Produits de la tarification	16 889 096,81	18 385 859,90	19 369 320,20	983,5	5,35 %
Autres produits relatifs à l'exploitation	4 220 646,47	3 802 894,71	3 847 278,77	44,4	1,17 %
Produits financiers	85 076,51	0,00	0,00	0,0	0,00 %
Produits des services et ventes diverses	6 348 001,79	5 363 953,00	5 561 936,00	198,0	3,69 %
Dotations, subventions et participations	32 325 721,25	34 107 669,40	33 271 143,77	-836,5	-2,45 %
Autres produits de gestion courante	85 411,16	75 860,00	82 200,00	6,3	8,36 %
Produits exceptionnels	112 100,37	48 600,00	45 600,00	-3,0	-6,17 %
Recettes réelles	60 166 079,83	61 969 104,66	62 376 314,97	407,2	0,66 %
Total des recettes de fonctionnement	60 504 694,75	62 317 670,58	62 719 961,97	402,3	0,65 %
<i>Refacturation et subvention ville budgets annexes</i>	<i>5 316 703,59</i>	<i>3 732 870,71</i>	<i>3 959 048,77</i>	<i>226,2</i>	<i>6,06 %</i>
<i>Recettes de fonctionnement hors refacturation</i>	<i>55 187 991,16</i>	<i>58 584 799,87</i>	<i>58 760 913,20</i>	<i>176,1</i>	<i>0,30 %</i>



BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES :

Les Grands Équilibres



II - BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	CA 2018	BP 2019	BP 2020	BP à BP en k€	BP à BP en %
Opération d'ordre de transferts entre sections	1 741 462,55	1 721 605,61	1 469 690,00	-251,9	-14,63 %
Dépenses d'ordre	1 741 462,55	1 721 605,61	1 469 690,00	-251,9	-14,63 %
Charges à caractère général	3 983 693,26	4 677 597,00	4 703 528,00	25,9	0,55 %
Dépenses afférentes au personnel	28 586 543,79	29 914 090,00	29 530 871,00	-383,2	-1,28 %
Autres charges de gestion courante	3 590 420,66	3 212 821,71	3 239 428,77	26,6	0,83 %
Charges financières	428 816,22	409 600,00	347 814,00	-61,8	-15,08 %
Charges exceptionnelles	63 323,37	5 150,00	11 240,00	6,1	118,25 %
Dépenses réelles	36 652 797,30	38 219 258,71	37 832 881,77	-386,4	-1,01 %
Total des dépenses de fonctionnement	38 394 259,85	39 940 864,32	39 302 571,77	-638,3	-1,6 %
Refacturation et subvention ville budgets annexes	2 622 259,42	2 065 563,71	2 033 448,77	-32,1	-1,55%
Dépenses de fonctionnement hors refacturation	35 772 000,43	37 875 300,61	37 269 123,00	-606,2	-1,60%

RECETTES	CA 2018	BP 2019	BP 2020	BP à BP en k€	BP à BP en %
Opération d'ordre de transferts entre sections	176 917,54	172 918,92	172 329,00	-0,6	-0,34 %
Recettes d'ordre	176 917,54	172 918,92	172 329,00	-0,6	-0,34 %
Atténuations de charges	100 025,47	171 863,00	169 363,00	-2,5	-1,45 %
Produits des services et ventes diverses	6 348 001,79	5 363 953,00	5 561 936,00	198,0	3,69 %
Dotations, subventions et participations	32 325 721,25	34 107 669,40	33 271 143,77	-836,5	-2,45 %
Autres produits de gestion courante	85 411,16	75 860,00	82 200,00	6,3	8,36 %
Produits exceptionnels	112 100,37	48 600,00	45 600,00	-3,0	-6,17 %
Recettes réelles	38 971 260,04	39 767 945,40	39 130 242,77	-637,7	-1,60 %
Total des recettes de fonctionnement	39 148 177,58	39 940 864,32	39 302 571,77	-638,3	-1,6 %
Refacturation et frais de siège des budgets annexes	2 654 361,88	1 623 837,00	1 753 940,00	130,1	8,01%
Recettes de fonctionnement hors refacturation	36 493 815,70	38 317 027,32	37 548 631,77	-768,4	-2,01%

Direction ressources

Les directions ressources intègrent la Direction Générale, le Secrétariat Général, la Direction Communication Information Documentaire et Partenariats, la Direction des Finances et de l'Administration Générale, la Direction des Ressources Humaines.

Dépenses : 10 061 K€, +0.06 % / 2019

Les charges des Directions ressources s'élèvent en 2020 à 10 061 k€ essentiellement composées de dépenses de personnel (5 480 k€).

S'agissant particulièrement des dépenses de personnels permanents et remplaçants qui représentent 4 924 k€, celle-ci sont considérées stables par rapport à 2019 (+0.03%) mais bénéficient de l'application de la déduction de non réalisation de masse salariale constatée les années antérieures (-73.3 k€).

A noter dans les autres dépenses afférentes à la masse salariale (556.5 k€), 30 k€ de mise à disposition par convention d'apprentis à la DRH.

Les dépenses courantes baissent de -115 k€. Les prévisions ont été faites au plus près des consommations anticipées 2019. Cette baisse des dépenses concerne principalement l'immeuble de l'ex. PUV Abbaye dont les dépenses n'ont pas été renouvelées sur 2020 (-83 K€), par fin de la convention qui lie le CCAS à ACTIS pour ce bâtiment.

Recettes : 21 961,8 k€ - 1.64% /2019 (soit -365,8 k€)

La création du service LAM vient augmenter la part des remboursements par les budgets annexes de 132,5 k€ (CPAR et frais de siège, pour atteindre 1 747 k€), alors que la subvention Ville n'enregistre aucune évolution par rapport au BP 2019 (18 903 k€).

Les autres recettes font l'objet de plusieurs variations avec pour seule hausse la recette concernant le FIPH +54.7 k€, tandis que des diminutions sont enregistrées sur les crédits alloués pour le remboursement du supplément familial de traitement de -11 k€ (11 k€ au BP 2020 contre 22,5 k€ en 2019), sur la part des concessions cimetières de -10 k€ (120,7 k€ contre 131 k€ en 2019), sur les recettes de mise à disposition du personnel par d'autres organismes (-8,9 k€) ou encore sur les recettes correspondant au fond de compensation de la TVA (-6,5 k€).



Direction de Lutte contre la Pauvreté et la Précarité

Etant une nouvelle Direction d'action sociale avec un périmètre réorganisé, elle n'est pas comparée au BP 2019.

Certains services, tous redéfinis, de la Direction d'Action Sociale de Lutte contre la Pauvreté et la Précarité (DASLPP) ont leur budget ventilé au budget principal :

- le budget de Direction
- le service Aides sociales, domiciliation, accompagnement social (ASDA)
- le pôle Inclusion financière (PIF)
- le service Aller-vers, accès aux droits (AVAAD)
- le service d'Hébergement alternatif (SHA)
- les charges du bâtiment Bobillot qui accueille certain de ces services et des associations.

Les dépenses : 4 206 k€

Les recettes : 1 324 k€

Les charges de **Direction** de la nouvelle Direction d'Action Sociale de Lutte contre la Pauvreté et la Précarité s'élèvent en 2020 à 249.3 k€ déduction faite du montant retenu de non réalisation de masse salariale pour l'ensemble de la Direction d'action sociale de -83.3 k€

Les dépenses concernent principalement des charges de personnel pour 4 ETP ainsi que les agents sans affectation.

Les autres dépenses regroupent les subventions accordées aux associations (EPISOL, ADA) ainsi que des interventions spécifiques (évacuation de squats, prise en charge de l'accueil temporaire d'usagers...) intégralement remboursées par la Ville de Grenoble et représentant la quasi-totalité des recettes de la Direction (50 k€).

Le service **Aides sociales, domiciliation, accompagnement social** a été créé courant 2019 dans le cadre de la réorganisation des DAS. Les charges de personnel s'élèvent à 753 k€ pour 13.8 ETP de postes permanents et 1.3 ETP en remplacement.

Les autres charges de fonctionnement de ce service (892 k€) concernent l'ensemble des secours versés.

Les recettes (50 k€) sont issues d'une subvention de GEG (35 k€) et de la participation du Conseil Départemental dans le cadre de l'accompagnement social des allocataires RSA (15 k€).

Les dépenses totales du **Pôle Inclusion Financière** (PIF) s'élèvent à 352 k€ dont 269 k€ de charges de personnel pour 5.43 ETP de postes permanents et 1.15 ETP en remplacement. La présence d'un stagiaire indemnifié est également incluse dans la prévision.

Les autres dépenses sont liées principalement au dispositif SLIME (76 k€) avec un objectif de 172 diagnostics énergétiques (contre 120 en 2019).

Les recettes du PIF sont évaluées à 145 k€ par le versement de subventions diverses (GEG, AG2R...) à hauteur de 39 k€, par un financement de la DDCS obtenu suite à la réponse à l'appel à projet de labélisation des Points Conseil Budget (15 k€), et enfin par le financement du dispositif SLIME pour 70.5 k€ par le CLER.

Le service **Aller-vers, accès aux droits** (AVAAD) totalise des charges à hauteur de 262 k€ dont 223.5 k€ de charges de personnel pour 4.2 ETP de postes permanents et 0.55 ETP en remplacement. La présence d'un stagiaire indemnifié est également incluse. Est intégrée également l'expérimentation du dispositif de la Caravane des droits pour une durée de 3 mois en 2020, financée pour moitié par la Ville de Grenoble.

Les autres charges (38.5 k€) représentent essentiellement le fonds coup de pouce jeunes (35 k€).

Les recettes de 82.3 k€ sont issues de financement de la Ville de Grenoble cumulées à une subvention AG2R pour le dispositif expérimental de la Caravane des droits.

Le **Service d'Hébergement Alternatif** (SHA) regroupe l'ensemble des places d'urgence sur le site du Rondeau, en hôtels et en appartements. Les charges globales atteignent 1 540 k€, soit + 386 k€ par rapport à 2019 suite au choix de réorganisation et de redéfinition du projet de service élaboré courant 2018/2019. En 2020, ce service est doté de 13.4 ETP de postes permanents et 2.7 ETP en remplacement, soit un total de charges de personnel de 623 k€.

Les autres dépenses (913 k€) intègrent comme mesure nouvelle un budget d'aide sociale facultative (60 k€) au profit des ménages pris en charge par le service.

Les recettes (968.5 k€) sont composées d'une subvention de la DDCS pour 78 places d'hébergement d'urgence et 500 k€ de la Ville de Grenoble en remboursement des frais du dispositif hôtelier mis à disposition des familles orientées par la Ville.

Au regard des services hébergés dans le **bâtiment Bobillot**, la gestion est logiquement affectée à la Direction d'action sociale de lutte contre la pauvreté et la précarité.

Le bâtiment Bobillot accueille les services du SHA, de l'AVADD et une antenne ASDA. A ceux-ci s'ajoutent l'équipe Juridique Mobile Ville/CCAS ainsi que des associations.

Les charges représentent 41.7 k€ et sont composées des fluides, travaux de quasi régie...

Les recettes de 21.8 k€ sont issues des frais de fonctionnement refacturés aux 4 associations occupant les locaux (16.8 k€) et 5 k€ du FCTVA.



Direction d'Action Sociale Personnes Âgées

Nouvelle Direction d'action sociale avec un périmètre réorganisé courant 2019. Le BP 2020 est difficilement comparable au BP 2019 à périmètre équivalent.

Deux services de la Direction d'Action Sociale Personnes Âgées ont leur budget ventilé au budget principal :

- Le budget de Direction
- Le budget du Service Social Personnes Âgées (SSPA)

Les dépenses : 1 574 k€

Les recettes : 567.6 k€

Les charges de **Direction** de la Direction d'Action Sociale Personnes Âgées s'élèvent en 2020 à 473 k€ essentiellement composées de dépenses de personnel (463 k€) déduction faite du montant retenu de non réalisation de masse salariale pour l'ensemble de la Direction d'action sociale soit -242 k€.

Ces dépenses afférentes au personnel recouvrent :

- la direction et le secrétariat (2 ETP), les directions déléguées Autonomie et veille sociale (1 ETP), Dépendance et soins (3.3 ETP), Accueil et accompagnement social des personnes âgées (4 ETP)
- les agents non affectés
- 6 mois de présence de stagiaires indemnisés

Les autres dépenses (10.5 k€) concernent les fournitures administratives, transports, téléphonie, documentation.

Les charges du **Service social personnes âgées** (SSPA) atteignent 1 100 k€, soit +9.4% par rapport au BP 2019 (+ 94.5 k€), dont 1 066 k€ de dépenses de personnel (+82 k€ soit +8.3%). Elles recouvrent 21.08 ETP de postes permanents (+1.57 ETP par rapport à 2019, dont 1 ETP de complément de temps partiel), et 1.5 ETP en remplacement (+0.5 ETP). Est intégrée également, la présence d'un stagiaire indemnisé sur 6 mois.

Les autres dépenses (33.8 k€) sont en hausse de +12.8 k€ par rapport à 2019, correspondant au coût d'occupation des locaux de l'Espace Eaux Claires, compensé par une recette de la Ville de Grenoble.

Les recettes 2020 sont évaluées à 537.6 k€ (soit +12 k€). Ces recettes intègrent la participation de la Ville de Grenoble en compensation des charges bâtementaires de l'Espace Eaux Claires.



Direction d'Action Sociale Petite Enfance

La Direction de l'Action Sociale Petite Enfance intègre l'ensemble de ses services dans le budget principal.

Les dépenses : 23 141 K€ en 2020 soit -0.03 % / 2019 (- 71.5 K€)

Les dépenses de la petite enfance sont composées à 88.23 % de dépenses de personnel et à 11.14 % de dépenses de fonctionnement courant.

Les dépenses de personnel 2020 totalisent 20 420 k€ au BP 2020, déduction faite du montant retenu de non réalisation de masse salariale (-681 k€). Dans ces conditions, le budget 2020 enregistre une baisse de -37 k€ par rapport au BP 2019, soit -0.2 %.

Ces dépenses afférentes au personnel recouvrent les postes permanents à hauteur de 18 843 k€, les remplacements pour 1 549 k€, les autres dépenses afférentes aux personnels représentant un montant de 27 k€.

Les autres dépenses de fonctionnement augmentent de 4.2 % soit + 109 k€, avec comme évolutions notables :

- L'application du contrat de quasi-régie avec la Ville pour l'intervention de la DIM sur la base des travaux réalisés en 2018 a induit une hausse de 148,6 k€ de maintenance et travaux d'entretien des équipements Petite Enfance.
- La baisse des dotations aux amortissements représente -90,2 k€
- L'ajustement du montant des couches au réalisé, +3 k€, des loyers et charges de copropriété + 4 k€, de l'animation +6 k€ est compensé par la baisse des honoraires et intermédiaires - 1,4 k€, des imprimés -1,3 k€, du téléphone -1,6 k€ et de la taxe foncière -1,5 k€
- La fermeture des EAJE Saint Bruno et Abbaye a entraîné une baisse des dépenses de 53 k€ (hors Masse salariale).

les recettes : 15 407 k€ en 2020 soit +1,06 % / 2019 (soit + 162 k€)

Les recettes se décomposent comme suit :

Recettes	BP 2019	BP 2020
Quote-part des subventions d'investissement	130 104	129 491
Fonds FCTVA	23 824	27 430
Excédent de versement	5 000	5 000
Participation usagers	2 847 008	2 912 366
PSU	9 166 288	9 172 266
PSU bonus handicap	116 600	45 808
PSU bonus mixité sociale	276 000	418 000
Contrat Enfance Jeunesse	2 152 359	2 123 368
Participation Département	80 000	59 000
Garde atypique	30 000	30 000
CNRS	81 000	81 000
MSA	24 000	12 000

GEG	28 000	28 000
Loyer Bouchayer	50 000	50 000
Prévision vente 2 places	15 000	75 000
Energie radiative EAJE Jardin de Ville	7 000	7 000
RAM Prestation de Service	154 362	154 392
RAM Participation du Département	18 294	18 294
RAM nouveau bonus caf « mission » COF 2019 2022		18 000
Appel à projet bucco-dentaire	40 000	0
Financement crèches expérimentales enfants porteurs de handicap		40 000
	15 244 837	15 406 415

L'évolution des recettes s'explique de la manière suivante :

- Des baisses de prévision :
 - -70.7 k€ : sur le bonus handicap versé par la CAF pour les structures accueillant des enfants porteurs de handicap.
 - -40 k€ : pas de prévision du dispositif bucco-dentaire

- Des hausses de prévision :
 - +142 k€ sur le bonus mixité sociale versé par la CAF en fonction de la participation moyenne des usagers, sur l'année, par EAJE
 - +65.3 k€ sur la participation des usagers pour la garde des enfants en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant. Le tarif horaire moyen pris en compte en 2019 était de 1.27 € alors qu'en 2020 il est de 1.31 €
 - +6 k€ de la Prestation de Service Unique de la CAF versée pour chaque heure facturée aux usagers (majoration du forfait payé de 1 % et incidence du nouveau règlement de fonctionnement (- 120 k€)
 - +18 k€ de la CAF pour les RAM : 3 k€ par RAM – Nouveau bonus CAF « mission » mis en place dans la nouvelle Convention d'Objectifs et de Financement 2019-2022
 - +40 0k€ pour la recherche de recettes dans la cadre de l'accueil d'enfants porteurs de handicap au sein d'EAJE expérimentaux.

III - BUDGETS ANNEXES

Budget 02 – Logements Foyers pour Personnes Âgées

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	CA 2018	BP 2019	BP 2020	BP à BP en k€	BP à BP en %
Dépenses afférentes à la structure	326 383,87	355 743,00	334 760,00	-21,0	-5,90 %
Dépenses d'ordre	326 383,87	355 743,00	334 760,00	-21,0	-5,90 %
Excédent de la section d'exploitation reporté	0,00	75 000,00	100 000,00	25,0	33,33 %
Dépenses afférentes à l'exploitation courante	1 069 346,67	852 185,00	816 710,00	-35,5	-4,16 %
Dépenses afférentes au personnel	1 787 967,29	1 818 899,00	1 842 900,00	24,0	1,32 %
Depenses afférentes à la structure	565 878,13	555 881,00	620 880,00	65,0	11,69 %
Dépenses réelles	3 423 192,09	3 301 965,00	3 380 490,00	78,5	2,38 %
Total des dépenses de fonctionnement	3 749 575,96	3 657 708,00	3 715 250,00	57,5	1,57 %
Refacturation et frais de siège	509 022,00	209 573,00	195 330,00	-14,2	-6,80%
Dépenses de fonctionnement hors refacturation	3 240 553,96	3 448 135,00	3 519 920,00	71,8	2,08%

RECETTES	CA 2018	BP 2019	BP 2020	BP à BP en k€	BP à BP en %
Autres produits relatifs à l'exploitation	3 516,36	2 510,00	2 110,00	-0,4	-15,94 %
Produits financiers et produits non encaissables	5 399,96	8 734,00	5 000,00	-3,7	-42,75 %
Recettes d'ordre	8 916,32	11 244,00	7 110,00	-4,1	-36,77 %
Excédent de la section d'exploitation reporté	0,00	0,00	11 856,03	11,9	0,00 %
Produits de la tarification	2 518 909,52	2 804 985,00	2 717 820,00	-87,2	-3,11 %
Autres produits relatifs à l'exploitation	1 181 068,48	841 479,00	978 463,97	137,0	16,28 %
Produits financiers et produits non encaissables	52 537,67	0,00	0,00	0,0	0,00 %
Dépenses réelles	3 752 515,67	3 646 464,00	3 708 140,00	61,7	1,69%
Total des recettes de fonctionnement	3 761 431,99	3 657 708,00	3 715 250,00	57,5	1,57 %
Refacturation et subvention ville	673 565,00	267 089,00	460 383,97	193,3	72,37%
Dépenses de fonctionnement hors refacturation	3 087 866,99	3 390 619,00	3 254 866,03	-135,8	-4,00%



Budget 02 : Les Résidences Autonomie Personnes Âgées

Activités

L'activité prévisionnelle pour 2020 des Résidences Autonomie (RA) est de 84 665 journées, le taux d'occupation attendu pour 2019 (88.87%) est en baisse par rapport à 2019 (92.52%) et se décline par résidence, conformément au tableau ci-dessous :

Résidence	Taux d'occupation BP 2019	Taux d'occupation BP 2020
Le Lac	86.11%	72.22%
Les Alpains	96.99%	96.89%
Montesquieu	95.24%	96.03%
Saint Laurent	92.69%	92.84%

La détermination de ces taux d'occupation repose sur une étude des taux d'occupation réels 2018 et 2019, l'évolution à venir quant aux demandes d'entrées en Résidence Autonomie, la capacité des résidences à répondre à ces demandes selon les réalisations de travaux de réhabilitation de logements actuellement trop vétustes, ainsi que sur un postulat de « rotation » des résidents impliquant une vacance par nécessité de rafraîchissements des logements.

A ce titre, il a été convenu avec la Direction de l'Immobilier Municipal (DIM) de la Ville de Grenoble qu'un délai moyen d'un mois et demi serait suffisant.

Il est à noter que la baisse du taux d'occupation général est essentiellement due au taux d'occupation sur la RA Le Lac. En effet, celui-ci diminue fortement en 2020 du fait de la réservation de 13 logements (soit 20 places) au profit de l'installation du service des LAM (Lits d'Accueil Médicalisés) au 1^{er} septembre 2019 au sein du bâtiment. L'équivalent loyer versé par les LAM fait l'objet d'une refacturation en fin d'année.

Dans ces conditions, le taux d'occupation maximum atteignable par la RA le Lac, si tous les logements non réservés pour le service LAM étaient occupés, est donc de 81.94% (59 logements disponibles sur 72 présents dans l'équipement). Le taux d'occupation attendu de 72.22% basé sur les 72 logements, correspond donc à 88.13% d'occupation des 59 logements disponibles (donc hors ceux réservés aux LAM).

Ce taux d'occupation doit être conforté et doit évoluer à la hausse dans les années à venir pour rejoindre si possible la tendance constatée sur les autres RA.

Les recettes de fonctionnement (hors subvention Ville) : 3 388.2 K€ soit -0.2 % (-8.4 k€) / 2019

Cette évolution est due à plusieurs éléments :

- ✓ Hébergement : -63.3k€ (-2.7%)
 - L'activité prévisionnelle pour 2020 en baisse par rapport à 2019 sur la RA Le Lac (-114 K€) pondérée par la légère hausse sur la RA Montesquieu (+7.7k€).
 - Le Conseil d'Administration a décidé de proposer au Conseil départemental une hausse des tarifs de +1.2% (+34.6 K€). Cette évolution reste dans l'orientation politique adoptée en 2019.
- ✓ Le forfait soins a été revu à la baisse -23.8k€ (et -5.63%) du fait du passage de 80 à 60 places sur la RA Le Lac et malgré une revalorisation par place de +0.7% par rapport 2019.
- ✓ Le produit de la restauration : -9.8% et -42.1 K€ / 2019. Il a été calculé sur la base d'une moyenne sur les 24 derniers mois. En effet, cette recette est dépendante des profils des résidents et donc très variable. Elle est également impactée par le taux d'occupation prévisionnel de la RA Le Lac.
- ✓ Le forfait autonomie a été revalorisé à la baisse -10.3k€ (et -10.2%), du fait du passage de 80 à 60 places sur la RA Le Lac et malgré une revalorisation de +0.7% par rapport 2019.
- ✓ Est intégrée une recette de refacturation équivalente au loyer des LAM pour les 13 appartements réservés à ce service : +122.7k€

Les dépenses de fonctionnement : 3 715.2 K€ soit +1.57% / BP 2019 (+57.5 K€)

Les dépenses de personnel : 1 842.9 K€, soit +1.32% et +24k€.

Cela s'explique par l'évolution de carrière des agents, le nombre d'ETP restant stable.

Les frais de siège : 167.6 K€, soit -4.5% (-7.8 K€) / BP 2019

Les frais de siège représentent 5.15% des dépenses totales de fonctionnement du CA 2018. Le taux de frais de siège intégré au budget correspond au taux accepté par le Conseil départemental. Pour répondre à l'enjeu de transparence des budgets, le montant réel des frais de siège sera intégré lors du compte administratif. Cette proposition est acceptée par le Conseil départemental.

Autres dépenses de fonctionnement : 1 704.7 K€, soit +2.5% (+41.4 K€) / BP 2019

- ✓ Intégration d'une partie du déficit constaté en 2017 sur l'exercice 2020 : +25 K€ (soit +33%).
- ✓ Les consommations de fluides (eau, chauffage, électricité) : -21.2k€ soit -7.8%, après ajustement des prévisions budgétaires compte tenu des consommations sur les exercices précédents.
- ✓ Les achats de repas : -18.5 k€, soit +6.4%. Dépenses estimées sur une moyenne du réalisé sur les 24 derniers mois (en cohérence avec l'estimation de la recette associée).
- ✓ La hausse des redevances : +26.9 K€ soit +14.8% ; dont +17 K€ imputables à la RA Les Alpains du fait de travaux programmés, et la RA St Laurent suite aux travaux de rénovation réalisés sur 2018/2019.
- ✓ +61k€ sur l'entretien et réparation de bâtiment : +51 k€ du fait du contrat de quasi régie dont le montant a été budgété sur la base des travaux réalisés en 2019, et +10k€ suite à la mise en place de contrats d'entretien des espaces verts sur certaines structures qui n'en disposaient pas et le renforcement des mesures de désinsectisation sur les équipements qui le nécessitent.
- ✓ La baisse des crédits destinés aux admissions en non-valeur de -13 K€, soit -52%, permise suite aux régularisations opérées ces trois dernières années.
- ✓ La baisse significative des dépenses d'amortissement suite à l'ajustement de l'estimation des dotations : -21 K€ et -5.9% par rapport à 2019.

Investissements 2020**Dépenses 760.9 k€**

Les principales opérations d'investissement prévues en 2020 (519k€) sont :

- Résidence Autonomie Le Lac :
 - 15 K€ remise en état toiture
 - 80 K€ rénovation de 3 appartements
- Résidence Autonomie Montesquieu :
 - 20 K€ création de local poubelle ;
 - 24 K€ remplacement escalier extérieur en béton ;
 - 250 K€ mise en sécurité incendie
- Résidence Autonomie Les Alpains :
 - 30 K€ travaux sur réseaux de plomberie suite diagnostic OFIS et étude métallographique dans le cadre du traitement de la légionnelle
 - 40 K€ rénovation d'un appartement
- Résidence Autonomie Saint-Laurent : 40 K€ en rénovation de 2 appartements

- Pour l'ensemble des 4 Résidences Autonomies : 20 K€ de réserves pour les petits travaux récurrents non prévisibles sur les RA

Les autres dépenses concernent :

- le remboursement d'emprunt 185.1 k€
- l'achat de matériel 35.8k€
- L'amortissement des subventions 5k€
- Le remboursement des cautions des usagers 16k€

Recettes

Les recettes d'investissements à savoir le fonds de compensation de la TVA estimé à 4.9 K, les cautions des usagers 16k€ et les recettes d'amortissement des investissements antérieurs à hauteur de 333.3 K€ ne suffisent pas pour couvrir le besoin en dépenses. Le recours à l'emprunt pour 405.3 K€ est donc nécessaire pour équilibrer la section d'investissement.

Budget 04 – Restauration

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	CA 2018	BP 2019	BP 2020	BP à BP en k€	BP à BP en %
Dépenses afférentes à la structure	18 770,59	47 564,00	53 640,00	6,1	12,77 %
Dépenses d'ordre	18 770,59	47 564,00	53 640,00	6,1	12,77 %
Excédent de la section d'exploitation reporté	0,00	0,00	67 009,80	67,0	0,00 %
Dépenses afférentes à l'exploitation courante	690 977,13	719 568,00	718 040,00	-1,5	-0,21 %
Dépenses afférentes au personnel	505 514,66	502 158,00	553 010,00	50,9	10,13 %
Dépenses afférentes à la structure	41 250,78	16 923,00	14 000,20	-2,9	-17,27 %
Dépenses réelles	1 237 742,57	1 238 649,00	1 352 060,00	113,4	9,16 %
Total des dépenses de fonctionnement	1 256 513,16	1 286 213,00	1 405 700,00	119,5	9,29 %
Refacturation et frais de siège	124 008,00	118 188,00	119 110,00	0,9	0,78%
Dépenses de fonctionnement hors refacturation	1 132 505,16	1 168 025,00	1 286 590,00	118,6	10,15%

RECETTES	CA 2018	BP 2019	BP 2020	BP à BP en k€	BP à BP en %
Autres produits relatifs à l'exploitation	388,67	310,00	220,00	-0,1	-29,03 %
Produits financiers et produits non encaissables	0,00	22 996,00	23 000,00	0,0	0,02 %
Recettes d'ordre	388,67	23 306,00	23 220,00	-0,1	-0,37 %
Excédent de la section d'exploitation reporté	0,00	12 404,65	0,00	-12,4	-100,00 %
Produits de la tarification	40 722,63	37 122,00	43 100,00	6,0	16,10 %
Produits de la tarification	1 192 270,87	1 213 380,35	1 339 380,00	126,0	10,38 %
Produits financiers et produits non encaissables	1 338,10	0,00	0,00	0,0	0,00 %
Recettes réelles	1 234 331,60	1 262 907,00	1 382 480,00	119,6	9,47 %
Total des recettes de fonctionnement	1 234 720,27	1 286 213,00	1 405 700,00	119,5	9,29 %
Refacturation et subvention ville	311 600,00	280 251,35	414 890,00	134,6	48,04%
Dépenses de fonctionnement hors refacturation	923 120,27	1 005 961,65	990 810,00	-15,2	-1,51%



Budget 04 : Restauration à Domicile et reliquat des restaurants-foyers de la DAT

Le total des dépenses de fonctionnement du budget 4 au BP 2020 s'élève à 1 405.7 k€.

Elles sont composées en partie par les reliquats de fonctionnement des foyers-restaurants (EPA) de la DAT transférés à la Ville (soit 15.8 k€ liés aux intérêts de l'emprunt et aux amortissements).

Activité

	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Nombre de repas	129 960	137 462	133 864

L'importante diminution de l'activité de la RAD entre 2015 et 2017 s'est stabilisée en 2018, mais le nombre de repas vendus en 2019 n'a pas réellement progressé. En effet, le démarrage des actions de communication afin de relancer l'activité, n'a pu être mise en place que fin 2019. L'objectif de +5% affiché au BP 2019 ne sera ainsi pas atteint. Le budget 2020 présente une hypothèse d'augmentation de 2% du nombre de repas par rapport à l'activité constatée mi-2019, constituant une baisse du nombre de repas budgétés par rapport à 2019 de -2.6%. Les recettes issues des usagers et les dépenses liées à l'achat des repas ont été évaluées selon ces prévisions.

Les recettes de fonctionnement (hors subvention Ville) : 990.8 k€ soit -1.5 % / 2019

Les recettes liées à la vente de repas ont été calculées sur la base d'un tarif maintenu à l'identique pour 2020.

Elles se composent principalement des recettes issues des usagers pour 924 K€ (-0.9% et -8.5k€ / 2019).

La participation du Département au titre du complément de l'Aide sociale légale (ASL) a été inscrite pour 43.1 K€. Elle compense la différence entre le prix du repas ASL payé par l'utilisateur (3.50€) et le prix de revient du repas (11.09€) soit 7.59€ par repas ASL.

Les dépenses de fonctionnement : 1 405.7 k€ soit +9.3% (et +119.5 k€) / 2019

Les dépenses de personnel : 553 k€ soit +10.1% (et +50.9 k€) / 2019

- ✓ L'enveloppe relative aux postes permanents reste stable (11 ETP) par rapport à 2019, avec 445.6 k€ soit +0.5% (et +2.3 k€), par impact des évolutions de carrières.
- ✓ Celle des postes de remplacement atteint 98.3 k€ (2.9 ETP), soit une forte augmentation de +106% et +50.6k€ liée à l'ajout de 1.56 ETP de remplacement au regard de l'augmentation du nombre d'arrêts maladie et notamment d'une absence longue durée pour un agent. Par ailleurs, il est à noter que le nombre d'ETP actuel ne permet pas de couvrir les besoins de remplacement pendant les congés payés, 1 ETP est prévu à cet effet dans l'enveloppe.
- ✓ les CPAR (Charges de Personnel à Répartir) : 9.1 k€ en baisse de -18.8% (soit -2.1 k€)

Les frais de siège : 110 K€ soit -2.82% (et +3 k€) / 2019

Les frais de siège représentent environ 9.2 % des dépenses totales de fonctionnement (hors déficit reporté).

Les autres dépenses de fonctionnement : 675.7 k€ soit -0.2% (-1.4 k€) / 2019

- l'achat de repas à la Cuisine centrale (585 k€) est en baisse, soit -5 k€ et -0.9%, en corrélation avec l'estimation de l'activité. Le prix d'achat des repas à la Cuisine centrale de la Ville de Grenoble n'a pas fait l'objet de revalorisation ;
- l'achat des sacs en papier jetables utilisés pour la livraison aux usagers reste stable (13.7 k€) ;
- les dépenses liées à l'entretien, à l'utilisation et à l'amortissement des 8 véhicules s'élève à 39.3 K€ suite à l'achat des derniers véhicules sur 2019.

Les recettes et dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement (34.5 k€) concernent :

- l'amortissement des subventions reçues pour l'achat des véhicules (23 k€),
- les remboursements d'emprunt (9.5 k€),
- et quelques achats de matériel (2.2 k€)

Les recettes d'investissement (63.6 k€) sont supérieures au besoin en dépenses et proviennent :

- des amortissements des immobilisations provenant des foyers-restaurants et des véhicules achetés en 2018 (53.5 k€)
- du FCTVA (9.9 k€).

Budget 05 - Soins

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	CA 2018	BP 2019	BP 2020	BP à BP en k€	BP à BP en %
Dépenses afférentes à la structure	24 415,42	37 775,00	15 980,00	-21,8	-57,70 %
Dépenses d'ordre	24 415,42	37 775,00	15 980,00	-21,8	-57,70 %
Dépenses afférentes à l'exploitation courante	498 682,11	508 197,00	520 940,00	12,7	2,51 %
Dépenses afférentes au personnel	3 313 727,03	3 398 525,00	3 317 840,00	-80,7	-2,37 %
Dépenses afférentes à la structure	24 653,86	20 984,00	18 280,00	-2,7	-12,89 %
Dépenses réelles	3 837 063,00	3 927 706,00	3 857 060,00	-70,6	-1,80 %
Total des dépenses de fonctionnement	3 861 478,42	3 965 481,00	3 873 040,00	-92,4	-2,33 %
Refacturation et frais de siège	533 023,10	532 692,00	505 830,00	-26,9	-5,04%
Dépenses de fonctionnement hors refacturation	3 328 455,32	3 432 789,00	3 367 210,00	-65,6	-1,91%

RECETTES	CA 2018	BP 2019	BP 2020	BP à BP en k€	BP à BP en %
Autres produits relatifs à l'exploitation	72,73	65,00	50,00	0,0	-23,08 %
Recettes d'ordre	72,73	65,00	50,00	0,0	-23,08 %
Produits de la tarification	3 818 700,41	3 662 525,00	3 731 780,00	69,3	1,89 %
Produits de la tarification	234 842,97	302 891,00	141 210,00	-161,7	-53,38 %
Produits financiers et produits non encaissables	2 890,59	0,00	0,00	0,0	0,00 %
Recettes réelles	4 056 433,97	3 965 416,00	3 872 990,00	-92,4	-2,33 %
Total des recettes de fonctionnement	4 056 506,70	3 965 481,00	3 873 040,00	-92,4	-2,33 %
Refacturation et subvention ville	228 663,05	299 569,00	140 210,00	-159,4	-53,20%
Dépenses de fonctionnement hors refacturation	3 827 843,65	3 665 912,00	3 732 830,00	66,9	1,83%



Budget 05 : Soins

L'ensemble des dépenses de fonctionnement du budget 5 s'élève à 3 873 k€ au BP 2020.

Activité

	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Personnes âgées	69 306	74 460	72 708
Personnes handicapées	2 152	2 792	2 726
Alzheimer	3 650	3 650	3 650

La capacité prévue du SSIAD sur 2020 est de 240 lits personnes âgées, 9 lits personnes handicapées et 10 places spécialisées Alzheimer. Le nombre de journées prévisionnelles pour 2020 est de 75 434 jours dont 72 708 journées pour les personnes âgées et 2 726 journées pour les personnes handicapées. Ce qui correspond à un taux d'occupation de 83% (-2% par rapport à 2019).

A cela s'ajoutent 24 places renforcées. Le travail de réflexion partenarial mené par le service avec l'ARS et un groupe d'experts ayant une connaissance fine de la situation de la gérontologie sur le territoire, a abouti à la proposition d'une expérimentation de SSIAD renforcé pour permettre de mieux répondre aux besoins de grande dépendance à domicile sur l'agglomération grenobloise. En 2018 et en 2019, l'ARS a ainsi accordé au CCAS un crédit non reconductible (renouvelable selon les résultats de l'évaluation) de 50 K€/an pour l'expérimentation de 24 places de SSIAD renforcé : ces crédits supplémentaires permettent le recrutement d'un infirmier et par conséquent la prise en charge par le SSIAD de patients nécessitant des interventions en soin plus importantes.

Les recettes de fonctionnement (hors subvention ville) : 3 738 k€ soit +1.2% (et +42.8 k€) / 2019

- ✓ La dotation ARS 2020 est estimée à 3 731.8 k€ soit +1.89% et +69.3 k€. Elle inclue une actualisation de +0.7% (soit 26 k€), 161.4 k€ pour le SSIAD PH (Personnes porteuses de Handicap) et 80 k€ de Crédits non reconductibles (soit +30 k€) au profit de l'expérimentation de SSIAD renforcé (demande faite auprès de l'ARS à confirmer au printemps 2020).
- ✓ Les interventions des infirmiers du SSIAD régulières aux LHSS, ponctuelles sur les établissements personnes âgées et lors de missions extérieures génèrent une recette de 4.9 k€ (soit -24.3 K€). La forte baisse est causée par la réorganisation des LHSS et des CHRS qui mutualisent à compter de 2020 un poste d'infirmier. Le LHSS n'aura donc recours que ponctuellement (le WE notamment) à la mise à disposition de personnel du SSIAD.

Les dépenses de fonctionnement : 3 873 k€ soit -2.33% (et -82.4 k€) / 2019

Les dépenses de personnel : 3 317.8 k€ soit -2.37% (et -80.7 k€) / 2019

En 2020, les dépenses de personnel sont en forte baisse essentiellement suite à :

- la réorganisation des Directions d'action sociale qui a engendré la modification de l'affectation des 2.65 ETP de Direction désormais rattachés au budget de la Direction d'action sociale des Personnes Agées sur le Budget principal, soit -140 k€
- des ajustements de prévisions, de nouveaux agents arrivant en début de carrière, soit -70 k€

Cette baisse est partiellement pondérée par :

- des augmentations de quotités de travail d'agent antérieurement à temps partiel (au total 69.29 ETP budgétés sur 2020)
- des évolutions de carrière des agents
- l'enveloppe de remplacement qui passe de 4 à 7.8 ETP (soit 273.8 k€ au total et +129 k€ par rapport à 2019) du fait notamment de 3 agents en maladie longue durée et de nombreux arrêts de maladie ordinaires. Le recours à l'intérim est également revalorisé à 15 k€ (soit +9 k€ / 2019).

Les frais de siège : 433 k€ soit -2.3.% (et -10 k€) /2019

Ils représentent 12.59% des dépenses totales de fonctionnement (donc inscrits au réel bien que l'ARS ne retienne que 9% des dépenses totales de fonctionnement au titre des frais de siège).

Les autres dépenses de fonctionnement : 122 k€ soit +-1.2% (et -1.5 k€) / 2019

- ✓ Les frais liés à l'activité courante des SSIAD (achat de matériel de soins et de fournitures administratives, équipements du personnel, frais liés aux bâtiments, leur entretien et le nettoyage) sont globalement stables à l'exception des frais de télécommunication +10 k€ (soit +83%) et des frais de déplacement +13.7k€ (inscrit par erreur à seulement 500 € en 2019 alors que le réalisé 2018 est bien de l'ordre de 13 k€)
- ✓ Les prévisions d'amortissements 2020 (16 k€), entraînent une baisse des dépenses liées à la structure de -21.8 k€

Les recettes et dépenses d'investissement :

Pas de dépense de travaux en investissements prévue sur 2020 pour les SSIAD. Les seules dépenses d'investissement sont des achats de matériel (10k€) et le remboursement du capital des emprunts (2.6k€).

Les recettes d'investissement (16.5k€) sont supérieures au besoin en dépenses et sont essentiellement composées des amortissements des immobilisations (15.9 K€).

Budget 06 – Centre de Jour

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	CA 2018	BP 2019	BP 2020	BP à BP en k€	BP à BP en %
Dépenses afférentes à la structure	26 514,37	28 419,00	20 412,19	-8,0	-28,17 %
Dépenses d'ordre	26 514,37	28 419,00	20 412,19	-8,0	-28,17 %
Excédent de la section d'exploitation reporté	0,00	87 297,36	159 187,81	71,9	82,35 %
Dépenses afférentes à l'exploitation courante	221 085,35	138 054,00	141 440,00	3,4	2,45 %
Dépenses afférentes au personnel	516 860,95	547 216,00	571 790,00	24,6	4,49 %
Dépenses afférentes à la structure	7 874,64	10 893,00	23 670,00	12,8	117,30 %
Dépenses réelles	745 820,94	783 460,36	896 087,81	112,6	14,38 %
Total des dépenses de fonctionnement	772 335,31	811 879,36	916 500,00	104,6	12,89 %
Refacturation et frais de siège	146 498,78	55 724,00	51 230,00	-4,5	-8,06 %
Dépenses de fonctionnement hors refacturation	625 836,53	756 155,36	865 270,00	109,1	14,43 %

RECETTES	CA 2018	BP 2019	BP 2020	BP à BP en k€	BP à BP en %
Autres produits relatifs à l'exploitation	5,96	10,00	10,00	0,0	0,00 %
Produits financiers et produits non encaissables	6 957,00	6 957,00	7 000,00	0,0	0,62 %
Recettes d'ordre	6 962,96	6 967,00	7 010,00	0,0	0,62 %
Excédent de la section d'exploitation reporté	0,00	0,00	17 617,20	17,6	0,00 %
Produits de la tarification	641 490,89	652 092,00	649 590,00	-2,5	-0,38 %
Autres produits relatifs à l'exploitation	108 316,37	152 820,36	242 282,80	89,5	58,54 %
Produits financiers et produits non encaissables	0,20	0,00	0,00	0,0	0,00 %
Recettes réelles	749 807,46	804 912,36	909 490,00	104,6	12,99 %
Total des recettes de fonctionnement	756 770,42	811 879,36	916 500,00	104,6	12,89 %
Refacturation et subvention ville	103 400,00	146 165,36	221 952,80	75,8	51,85 %
Dépenses de fonctionnement hors refacturation	653 370,42	665 714,00	694 547,20	28,8	4,33 %



Budget 6 : Centre d'accueil de jour et Maison des aidants

Activités

Au BP 2020, l'activité correspond à celle constatée en 2018 et 2019 (projection). Elle est donc minorée par rapport au BP 2019 de 214 journées pour atteindre 4 736 journées soit 78% de taux d'occupation (contre 82.5% budgété en 2019). Cette nouvelle baisse de l'activité reste dans le cadre :

- d'un contexte d'ouverture de places dans l'agglomération,
- des demandes d'admission de plus en plus tardives, entraînant des séjours plus courts, interrompus par des entrées en établissement (notamment en EHPAD).

Les recettes de fonctionnement (hors subvention Ville) : 694.5 k€ soit +4.3% (et +28.8 k€) / 2019

- ✓ **Produit de la tarification : 649.6 k€ soit -0.4% (et -2.5 k€) / 2019**
 - Hébergement : 151.3 k€ soit -3.9% (et -6 k€). La baisse d'activité implique une baisse de recettes qui peut être estimée à -8 k€. Les tarifs hébergement proposés au Conseil départemental sont en augmentation de 1.3 % (soit +1.9 k€).

- Dotation dépendance : 105.6 k€, soit – 2.5 % (-2.7 k€).
- Dotation soins : 392.7 k€ soit +1.59% (et +6.2 k€) par rapport au BP 2019, du fait d'un taux d'actualisation de +0.7% et d'une convergence accélérée dans le cadre de la signature du CPOM (sous réserve que cela se réalise bien avec effet au 01/01/2020).
- ✓ **Autres Produits (hors subvention Ville) : 38 k€ (et +32 k€)**
 - FCTVA + 4.3 k€ du fait du montant de quasi régie qui a fortement progressé.
 - Financement journée partenaire +1.2 k€ (partenariat restant à conclure)
 - Contrat de partenariat Ag2R pour le financement des +0.2 ETP de psychologue à la MDA =+8 k€
 - Excédent d'exploitation 2018 reporté = +17.6 k€

Les dépenses de fonctionnement : 916.5 k€ soit +12.9% (et +104.6 k€) / 2019

Les dépenses de personnel : 571.8 k€, soit +4.5% (et +24.6 k€) / BP 2019

- ✓ Personnel permanent : 477.9 k€, soit +3.3% (et +15.5 k€) liés à :
 - +0.2 ETP de psychologue sur la MDA soit + 8 k€ (agent contractuel, financé par une subvention Ag2R)
 - Arrêt de temps partiels (non complétés en 2019) +4 k€
 - Évolutions de carrières des agents pour le reste de l'augmentation.
- ✓ Personnel remplaçant : 67.9 k€, soit +19.2% (et +11 k€) dans le cadre de l'absence programmée d'un agent.

Les frais de siège : 33.3 k€ (soit -2.2 k€ / BP 2019)

Les frais de siège représentent 5.15% des dépenses totales de fonctionnement du CA 2018. C'est le taux plafond accepté par le Conseil départemental. Il est à noter que le taux réel supporté par le CCAS est plus important, ainsi le montant de la subvention Ville apparaissant dans ce budget annexe ne reflète pas la participation réelle de la Ville dans le financement des structures. Pour répondre à l'enjeu de transparence de nos budgets, le montant réel des frais de siège sera intégré lors du compte administratif. Cette proposition est acceptée par le Conseil départemental.

Autres dépenses de fonctionnement : 311.4 k€, soit +35.9% (et +82.2 k€) / BP2019

Les principales variations sont liées à l'intégration des déficits (159.2 k€ en 2020, soit +71.9 k€ / 2019), et à l'inscription d'un audit externe pour 10 k€.

Les investissements 2020

Pas de dépense de travaux en investissements prévue sur 2020 pour la MDA et le CDJ. Les seules dépenses d'investissement (16.6 k€) sont des achats de matériel (5.7 k€), le remboursement du capital des emprunts (3.9k€) et l'amortissement de subventions (7 k€)

Les recettes d'investissement (20.8 k€) sont supérieures au besoin en dépenses et sont essentiellement composées des amortissements des immobilisations.

Budget 08 – Accueil / Hébergement / Insertion

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	CA 2018	BP 2019	BP 2020	BP à BP en k€	BP à BP en %
Dépenses afférentes à la structure	228 216,60	248 742,00	355 405,00	106,7	42,88 %
Dépenses d'ordre	228 216,60	248 742,00	355 405,00	106,7	42,88 %
Dépenses afférentes à l'exploitation courante	310 625,84	383 968,00	295 425,00	-88,5	-23,06 %
Dépenses afférentes au personnel	1 491 293,51	1 618 421,00	1 353 850,00	-264,6	-16,35 %
Depenses afférentes à la structure	159 453,79	164 392,00	191 135,20	26,7	16,27 %
Dépenses réelles	1 961 373,14	2 166 781,00	1 840 410,20	-326,4	-15,06 %
Total des dépenses de fonctionnement	2 189 589,74	2 415 523,00	2 195 815,20	-219,7	-9,10 %
<i>Refacturation et frais de siège</i>	<i>172 282,29</i>	<i>180 353,00</i>	<i>105 950,00</i>	<i>-74,4</i>	<i>-41,25%</i>
<i>Dépenses de fonctionnement hors refacturation</i>	<i>2 017 307,45</i>	<i>2 235 170,00</i>	<i>2 089 865,20</i>	<i>-145,3</i>	<i>-6,50%</i>

RECETTES	CA 2018	BP 2019	BP 2020	BP à BP en k€	BP à BP en %
Autres produits relatifs à l'exploitation	5 272,85	5 020,00	4 760,00	-0,3	-5,18 %
Produits financiers et produits non encaissables	124 568,00	124 568,00	124 568,00	0,0	0,00 %
Recettes d'ordre	129 840,85	129 588,00	129 328,00	-0,3	-0,20 %
Produits de la tarification	2 027 606,20	2 072 682,00	1 807 610,20	-265,1	-12,79 %
Autres produits relatifs à l'exploitation	93 322,52	213 253,00	258 877,00	45,6	21,39 %
Produits financiers et produits non encaissables	2 915,15	0,00	0,00	0,0	0,00 %
Recettes réelles	2 123 843,87	2 285 935,00	2 066 487,20	-219,4	-9,60 %
Total des recettes de fonctionnement	2 253 684,72	2 415 523,00	2 195 815,20	-219,7	-9,10 %
<i>Refacturation et subvention ville</i>	<i>14 299,29</i>	<i>127 375,00</i>	<i>166 727,00</i>	<i>39,4</i>	<i>30,89%</i>
<i>Dépenses de fonctionnement hors refacturation</i>	<i>2 239 385,43</i>	<i>2 288 148,00</i>	<i>2 029 088,20</i>	<i>-259,1</i>	<i>-11,32%</i>

**Budget 8 : Pole d'Hébergement d'Urgence****L'activité**

Depuis septembre 2019 le périmètre du CAI a évolué, accueillant ainsi 16 places supplémentaires au sein du CAI collectif.

Les 2 CHRS regroupent donc 134 places en collectif (47 places au CHRS Henri TARZE et 87 places au CHRS CAI dont 16 places subventionnées), auxquelles s'ajoutent les 3 appartements dans le diffus rattachés au CHRS HT.

A compter de cette même date, les 3 logements situés dans le diffus sur l'agglomération grenobloise (qui avait permis l'extension anticipée des 16 places supplémentaires sur le CAI dans l'attente de la fin des travaux) sont conservés dans le cadre de la mise en place du dispositif "Logement d'abord".

A compter du 1^{er} janvier 2020, l'activité des LHSS est désormais rattachée au budget annexe 15.

Les recettes de fonctionnement (hors subvention Ville) : 1 985 k€ soit 7.28% / 2019**Produit de la tarification : 1 808 k€**

- Les dotations DDCCS et autres subventions liées à l'activité des deux CHRS sont à hauteur de 1 808 K€, soit +110 K€ (+6.49%) par rapport au BP 2019. Cette évolution intègre :

- CHRS CAI 71 places : 890 k€ + 16 places extension CAI (29 € par place par jour) 169 k€
- CHRS Henri Tarze : 47 places, 685 k€
- Logement d'abord : 13 places, 63 k€

Autres produits : 90 K€

Soit :

- 30 k€ de subvention Métro pour le dispositif logement d'abord
- 17 k€ de subvention Métro pour le CHRS CAI inscrits au budget 2020 (pour mémoire 35 k€ en 2018 et 17 k€ en 2019)
- 21 k€ du Centre Hospitalier Alpes-Isère (50/50 CHRS et CAI) stable
- 6 k€ de la DDCCS pour les interventions du psychologue dans les CHRS stable
- 16 k€ de participations forfaitaires des usagers (baisse de 3.5 k€ sur estimation faite au regard des 3 dernières années)

Les dépenses de fonctionnement : 2 196 k€**Les dépenses de personnel : 1 354 k€**

Augmentation de 1.7% par rapport à 2019, soit +23 k€

Cela s'explique par :

- La création d'un 1 ETP d'éducateur spécialisé mutualisé (CHRS HT et CHRS CAI) +40k€. Cette décision devrait également permettre de limiter le recours aux remplaçants.
- La mutualisation du poste d'infirmier entre les 2 CHRS et les LHSS permet une économie de -12 k€ sur le budget 08 (du fait du transfert des LHSS sur le budget 15).
- La création d'un 0,5 ETP d'agent d'entretien et d'1 ETP de travailleur social suite à l'extension du CAI, prévue sur le 2^{ème} semestre 2019, impacte le BP 2020 sur une année pleine (+29 K€).
- Ajout d'un veilleur de nuit sur une phase de test +10k€ (à compléter en DM si pérennisé). Malgré cet ajout la masse salariale de remplacement reste stable.

Les frais de siège : 83.5 k€

La part des frais de siège est estimée 4% des dépenses de fonctionnement conformément à la limite stricte fixée par la DDCCS.

Autres dépenses de fonctionnement : 758 k€ soit +21%(+133 k€) / 2019

- Dotations aux amortissements +113 k€ suite aux travaux d'extension du CAI
- Créances admises en non-valeur de + 21 k€ résultant du service des logements en hôtel d'années antérieures ; n'étant pas issus des CHRS, ces impayés sont compensés par un montant de subvention Ville de façon à ne pas impacter les budgets des CHRS,
- Prestation d'alimentation - 14 k€ : optimisation du système de commande des repas
- Charges liées à la conservation des appartements dans le diffus dans le cadre de la création du service logement d'abord : 12 k€
- Augmentation des intérêts des emprunts suite aux travaux sur le CAI : +4 k€

Les investissements 2020**Les dépenses** (601.2k€)

Les travaux d'investissements principaux concernent :

- CAI : 140 k€ fin du chantier de réfection des douches entamé en 2019 et 6 k€ de réserves pour petits travaux imprévus
- RONDEAU : 197 k€ en opération de réhabilitation (Chalets Hébergement)

Concernant les autres dépenses d'investissement, elles concernent :

- L'amortissement des subventions 124.6 k€
- Le remboursement des capitaux d'emprunt 103.6 k€
- L'achat de matériel et mobilier 36 k€

Les recettes d'investissements (461.2k€) sont insuffisantes pour combler le besoin en dépense et sont composées :

- des amortissements des opérations antérieures 350.8 K€
- du FCTVA 105.8€

Le recours à l'emprunt est donc nécessaire pour 140 K€.

Budget 09 – EHPAD Narvik

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	CA 2018	BP 2019	BP 2020	BP à BP en k€	BP à BP en %
Dépenses afférentes à la structure	46 125,59	50 308,00	45 975,00	-4,3	-8,61 %
Dépenses d'ordre	46 125,59	50 308,00	45 975,00	-4,3	-8,61 %
Dépenses afférentes à l'exploitation courante	646 780,91	526 184,00	529 860,00	3,7	0,70 %
Dépenses afférentes au personnel	1 485 700,65	1 474 535,00	1 469 380,00	-5,2	-0,35 %
Dépenses afférentes à la structure	148 391,41	121 712,00	123 890,00	2,2	1,79 %
Dépenses réelles	2 280 872,97	2 122 431,00	2 123 130,00	0,7	0,03 %
Total des dépenses de fonctionnement	2 326 998,56	2 172 739,00	2 169 105,00	-3,6	-0,17 %
Refacturation et frais de siège	276 670,00	135 316,00	130 060,00	-5,3	-3,88%
Dépenses de fonctionnement hors refacturation	2 050 328,56	2 037 423,00	2 039 045,00	1,6	0,08%

RECETTES	CA 2018	BP 2019	BP 2020	BP à BP en k€	BP à BP en %
Produits financiers et produits non encaissables	4 066,00	4 066,00	4 100,00	0,0	0,84 %
Recettes d'ordre	4 066,00	4 066,00	4 100,00	0,0	0,84 %
Produits de la tarification	1 933 914,18	1 910 490,72	2 002 140,00	91,6	4,80 %
Autres produits relatifs à l'exploitation	271 123,94	281 729,00	162 865,00	-118,9	-42,19 %
Produits financiers et produits non encaissables	6 056,74	0,00	0,00	0,0	0,00 %
Recettes réelles	2 211 094,86	2 192 219,72	2 165 005,00	-27,2	-1,24 %
Total des recettes de fonctionnement	2 215 160,86	2 196 285,72	2 169 105,00	-27,2	-1,24 %
Refacturation et subvention ville	269 013,98	271 938,00	154 815,00	-117,1	-43,07%
Dépenses de fonctionnement hors refacturation	1 946 146,88	1 924 347,72	2 014 290,00	89,9	4,67%

Budget 10 – EHPAD Delphinelles

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	CA 2018	BP 2019	BP 2020	BP à BP en k€	BP à BP en %
Dépenses afférentes à la structure	17 606,51	18 886,00	14 230,00	-4,7	-24,65 %
Dépenses d'ordre	17 606,51	18 886,00	14 230,00	-4,7	-24,65 %
Dépenses afférentes à l'exploitation courante	352 441,55	249 542,00	259 980,00	10,4	4,18 %
Dépenses afférentes au personnel	911 090,16	927 973,00	975 820,00	47,8	5,16 %
Depenses afférentes à la structure	212 844,70	211 984,00	202 170,00	-9,8	-4,63 %
Dépenses réelles	1 476 376,41	1 389 499,00	1 437 970,00	48,5	3,49 %
Total des dépenses de fonctionnement	1 493 982,92	1 408 385,00	1 452 200,00	43,8	3,11 %
Refacturation et frais de siège	202 372,00	86 979,00	83 190,00	-3,8	-4,36%
Dépenses de fonctionnement hors refacturation	1 291 610,92	1 321 406,00	1 369 010,00	47,6	3,60%

RECETTES	CA 2018	BP 2019	BP 2020	BP à BP en k€	BP à BP en %
Produits financiers et produits non encaissables	11 038,85	0,00	0,00	0,0	0,00 %
Recettes d'ordre	11 038,85	0,00	0,00	0,0	0,00 %
Produits de la tarification	1 074 499,47	1 099 900,86	1 110 710,00	10,8	0,98 %
Autres produits relatifs à l'exploitation	283 507,35	334 476,00	341 490,00	7,0	2,10 %
Produits financiers et produits non encaissables	10 639,08	0,00	0,00	0,0	0,00 %
Recettes réelles	1 368 645,90	1 434 376,86	1 452 200,00	17,8	1,24 %
Total des recettes de fonctionnement	1 379 684,75	1 434 376,86	1 452 200,00	17,8	1,24 %
Refacturation et subvention ville	273 622,86	329 842,00	340 860,00	11,0	3,34%
Dépenses de fonctionnement hors refacturation	1 106 061,89	1 104 534,86	1 111 340,00	6,8	0,62%

Budget 11 – EHPAD Lucie Pellat

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	CA 2018	BP 2019	BP 2020	BP à BP en k€	BP à BP en %
Dépenses afférentes à la structure	44 550,95	50 698,00	65 160,00	14,5	28,53 %
Dépenses d'ordre	44 550,95	50 698,00	65 160,00	14,5	28,53 %
Dépenses afférentes à l'exploitation courante	827 243,81	646 976,00	722 600,00	75,6	11,69 %
Dépenses afférentes au personnel	1 866 390,38	1 912 134,00	1 988 040,00	75,9	3,97 %
Depenses afférentes à la structure	369 144,44	302 464,00	319 060,00	16,6	5,49 %
Dépenses réelles	3 062 778,63	2 861 574,00	3 029 700,00	168,1	5,88 %
Total des dépenses de fonctionnement	3 107 329,58	2 912 272,00	3 094 860,00	182,6	6,27 %
Refacturation et frais de siège	381 065,00	182 036,00	174 230,00	-7,8	-4,29%
Dépenses de fonctionnement hors refacturation	2 726 264,58	2 730 236,00	2 920 630,00	190,4	6,97%

RECETTES	CA 2018	BP 2019	BP 2020	BP à BP en k€	BP à BP en %
Produits de la tarification	2 548 164,01	2 796 018,00	3 018 060,00	222,0	7,94 %
Autres produits relatifs à l'exploitation	361 103,86	116 254,00	76 800,00	-39,5	-33,94 %
Produits financiers et produits non encaissables	2 640,63	0,00	0,00	0,0	0,00 %
Recettes réelles	2 911 908,50	2 912 272,00	3 094 860,00	182,6	6,27 %
Total des recettes de fonctionnement	2 911 908,50	2 912 272,00	3 094 860,00	182,6	6,27 %
Refacturation et subvention ville	352 096,43	95 375,00	55 190,00	-40,2	-42,13%
Dépenses de fonctionnement hors refacturation	2 559 812,07	2 816 897,00	3 039 670,00	222,8	7,91%

Budget 12 – EHPAD Saint-Bruno

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	CA 2018	BP 2019	BP 2020	BP à BP en k€	BP à BP en %
Dépenses afférentes à la structure	53 605,67	62 574,00	54 710,00	-7,9	-12,57 %
Dépenses d'ordre	53 605,67	62 574,00	54 710,00	-7,9	-12,57 %
Dépenses afférentes à l'exploitation courante	686 720,43	540 151,00	531 470,00	-8,7	-1,61 %
Dépenses afférentes au personnel	1 780 680,19	1 721 616,00	1 766 650,00	45,0	2,62 %
Dépenses afférentes à la structure	342 065,48	353 320,00	360 240,00	6,9	1,96 %
Dépenses réelles	2 809 466,10	2 615 087,00	2 658 360,00	43,3	1,65 %
Total des dépenses de fonctionnement	2 863 071,77	2 677 661,00	2 713 070,00	35,4	1,32 %
Refacturation et frais de siège	349 503,00	166 446,00	160 790,00	-5,7	-3,40%
Dépenses de fonctionnement hors refacturation	2 513 568,77	2 511 215,00	2 552 280,00	41,1	1,64%

RECETTES	CA 2018	BP 2019	BP 2020	BP à BP en k€	BP à BP en %
Produits financiers et produits non encaissables	411,00	411,00	500,00	0,1	21,65 %
Recettes d'ordre	411,00	411,00	500,00	0,1	21,65 %
Produits de la tarification	2 285 089,50	2 357 794,32	2 406 660,00	48,9	2,07 %
Autres produits relatifs à l'exploitation	495 090,11	346 612,00	305 910,00	-40,7	-11,74 %
Produits financiers et produits non encaissables	6 058,35	0,00	0,00	0,0	0,00 %
Recettes réelles	2 786 237,96	2 704 406,32	2 712 570,00	8,2	0,30 %
Total des recettes de fonctionnement	2 786 648,96	2 704 817,32	2 713 070,00	8,3	0,31 %
Refacturation et subvention ville	436 081,10	291 429,00	250 080,00	-41,3	-14,19%
Dépenses de fonctionnement hors refacturation	2 350 567,86	2 413 388,32	2 462 990,00	49,6	2,06%



Budgets 9, 10, 11 et 12 : Les EHPAD

Contexte / Eléments d'actualité :

L'objectif de signature d'un CPOM commun aux 4 EHPAD, CDJ et SSIAD est pour la deuxième fois consécutive reportée au 1^{er} janvier 2021 notamment au regard de la négociation en cours avec l'ARS et le Conseil départemental sur les conditions de résorption des déficits antérieurs et des dépenses refusées. Dans l'attente d'un accord effectif, ce sont à nouveau des budgets par établissement avec procédure contradictoire pour la tarification hébergement qui sont présentés pour 2020.

L'activité

L'activité prévisionnelle est en très légère hausse en 2020 par rapport au BP 2019 (77 920 journées contre 77 755 en 2019) principalement dû à l'EHPAD Lucie Pellat sur lequel la prévision d'occupation est majorée de +0.58%. Les mesures mises en œuvre sur le 2^{ème} semestre 2019 visant à résoudre la forte baisse du taux d'occupation constatée en 2018 et 2019 sur cet équipement (du fait de la vacance de direction pour l'essentiel et de la rénovation de chambres non réalisée) ont commencé à porter leurs fruits sur les 2 derniers mois de 2019. Cette amélioration de l'activité à Lucie Pellat reste toutefois à confirmer sur 2020 pour atteindre le taux d'occupation budgété.

Les recettes de fonctionnement (hors subvention Ville) : 8 623.7 k€ soit +3.7 % (+305k€) / 2019

- ✓ Recettes hébergement : +201.5 k€
 - +57 k€ liés à la hausse du tarif de +1.30% sur l'ensemble des EHPAD
 - +128 k€ l'application du tarif socle à l'EHPAD Lucie Pellat
 - +10 k€ liés à la hausse d'activité (+167 journées) prévue sur l'EHPAD Lucie Pellat
- ✓ Forfait dépendance : la dotation 2020 est en hausse de +79 k€ par rapport à 2019 (dotation 2019 hors reprise de résultat antérieure de 76.7 k€) du fait d'un taux d'actualisation de 0.7% intégré au BP 2020, soit +9.3 k€; et de l'accélération de la convergence tarifaire.
- ✓ Forfait soin : +169 k€ du fait de l'accélération de la convergence tarifaire à laquelle s'ajoute une actualisation de 0.7% soit 17 k€ environ.
- ✓ Reversement des aides de l'Etat pour les contrats aidés (PEC) : -59.5k€ par rapport au BP 2019. Aucune recette n'a été inscrite au BP 2020 sur ce poste du fait d'une part, de la baisse du taux d'aide au financement des contrats aidés (dans le cadre du passage des contrats CAE vers les contrats PEC, soit environ -50%), d'autre part, de l'incertitude de pouvoir pourvoir les postes de PEC budgétés.

NB : l'accélération de la convergence des dotations dépendance reste toutefois liée à la signature du CPOM.

Les dépenses de fonctionnement : 9 429.2 k€ soit +2.8% (+258.2 k€) / BP 2019***Les dépenses de personnel : 6 200 k€ soit +2.7% (163.6 k€) / BP 2019***

- ✓ Renforcement des fonctions d'agents de propreté insuffisantes sur Les Delphinelles et St Bruno, et passage en tarif socle pour Lucie Pellat qui engendre une charge supplémentaire = +3 ETP et +108 k€
- ✓ Renforcement des modèles RH sur Lucie Pellat pour limiter le recours au renfort (dont la réalisation a largement dépassé le budgété en 2019) = +1 ETP et +39 k€
- ✓ Mise à disposition du Médecin de Lucie Pellat sous-évaluée en 2019 = +17.4 k€
- ✓ Remplacement et intérim = +50 k€ au regard d'un taux important d'accident du travail et de maladie notamment sur Lucie Pellat et Narvik

Les frais de siège : 448.9.2 k€ restent stables / BP 2019

Les frais de siège représentent 5.15% des dépenses totales de fonctionnement du CA 2018. Le taux de frais de siège intégré au budget correspond au taux accepté par le Conseil départemental. Pour répondre à l'enjeu de transparence de nos budgets, le montant réel des frais de siège sera intégré lors du compte administratif. Cette proposition est acceptée par le Conseil départemental.

Autres dépenses de fonctionnement : 2 780.5 k€, soit +3.5% (+94.9 k€) / BP 2019

Les autres dépenses de fonctionnement sont globalement stables, hormis pour Lucie Pellat où le passage en tarif socle engendre une augmentation des dépenses sur les postes liée aux prestations dues aux usagers (dont repas et blanchissage notamment...). On notera cependant :

- ✓ La consommation d'eau : -17.4 k€ soit -28.8% après ajustement des prévisions budgétaires compte tenu des consommations sur les exercices précédents.

- ✓ Les achats de repas : +62.5 k€, soit +8%, dont 59 k€ dus au passage en tarif socle de Lucie Pellat
- ✓ L'inscription des crédits nécessaires à l'application de la prestation de fourniture et entretien des serviettes de toilette sur l'ensemble des EHPAD qui ne le fournissaient pas encore systématiquement, et de même pour le linge plat sur Lucie Pellat du fait du passage en tarif socle : +26 k€ soit +21.4% des prestations de blanchissage
- ✓ La hausse des redevances (+5.8%, soit +26.6 k€) dont +22 k€ imputables à Lucie Pellat suite à la rénovation de l'aile centrale.
- ✓ La baisse des crédits destinés aux admissions en non-valeur de -12 k€, soit -18%, permise suite aux régularisations opérées ces trois dernières années.

Investissements 2020

Tableau de financement prévisionnel 2020
cumul Ephad Narvik, Delphinelles, Lucie Pellat, St Bruno

Ressources	Prévu 2020
Capacité d'autofinancement	175 100,00
<i>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres</i>	400 930,00
<i>Titre 2 : Augmentation des dettes financières</i>	237 030,00
<i>Titre 3 : Autres ressources</i>	0,00
TOTAL DES RESSOURCES	813 060,00
PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	0,00
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	813 060,00

Emplois	Prévu 2020
Insuffisance d'autofinancement	0,00
<i>Titre 1 : Remboursement des dettes financières</i>	97 935,00
<i>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé</i>	426 800,00
<i>Titres 3 : Autres emplois</i>	0,00
TOTAL DES EMPLOIS	524 735,00
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	288 325,00
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	813 060,00

Dépenses (emplois) 2020 (529.3 k€)

Concernant les travaux (368.1k€) :

- EHPAD DELPHINELLES : 15 k€ travaux sur réseaux de plomberie suite diagnostic OFIS et étude métallographique dans le cadre du traitement de la légionnelle
- EHPAD LUCIE PELLAT :
 - 111 k€ fin de la phase 1 aménagement du hall + Travaux abords extérieurs ;
 - 30 k€ démolition du garage
- EHPAD NARVIK : Pas de dépense de travaux en investissements prévue sur 2020
- EHPAD SAINT BRUNO :
 - 80 k€ rénovation de 4 appartements ;
 - 50 k€ étude d'opportunité pour la transformation du bâtiment ;
 - 50 k€ réaménagement de la lingerie.

Concernant les autres dépenses sur l'ensemble des EHPAD :

- Achat de matériels et mobiliers 58.7 k€
- Remboursement de capitaux d'emprunt 20 k€

Recettes (ressources) 817.7 k€

Les projets d'investissement sont financés par :

- La CAF prévisionnelle générée par les sections de fonctionnement (175.1 K€), il est à noter que la CAF est permise par la subvention Ville affectée aux budgets annexes des EHPAD en fonctionnement,
- L'augmentation des capitaux propres essentiellement par l'octroi d'une subvention de la Ville de Grenoble suite à la vente d'une parcelle du terrain de l'EHPAD Lucie Pellat (390 K€)
- et enfin, la contractualisation d'un emprunt à hauteur de 11.9 K€ sur Delphinelles et 146.1k€ sur St Bruno pour éviter de dégrader les fonds de roulement de ces équipements.

Ces projections permettent d'améliorer le Fonds de Roulement Cumulé des EHPAD de 288.3 k€.

Budget 15 – Hébergement Santé Précarité

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	CA 2018	BP 2019	BP 2020	BP à BP en k€	BP à BP en %
Dépenses afférentes à la structure	0,00	0,00	5 230,00	5,2	0,00 %
Dépenses d'ordre	0,00	0,00	5 230,00	5,2	0,00 %
Dépenses afférentes à l'exploitation courante	0,00	169 790,00	404 080,00	234,3	137,99 %
Dépenses afférentes au personnel	0,00	543 850,00	1 316 670,00	772,8	142,10 %
Dépenses afférentes à la structure	0,00	278 610,00	155 870,00	-122,7	-44,05 %
Dépenses réelles	0,00	992 250,00	1 876 620,00	884,4	89,13 %
Total des dépenses de fonctionnement	0,00	992 250,00	1 881 850,00	889,6	89,65 %
Refacturation et frais de siège	0,00	274 950,00	399 880,00	124,9	45,44%
Dépenses de fonctionnement hors refacturation	0,00	717 300,00	1 481 970,00	764,7	106,60%

RECETTES	CA 2018	BP 2019	BP 2020	BP à BP en k€	BP à BP en %
Produits de la tarification	0,00	992 250,00	1 881 850,00	889,6	89,65 %
Recettes réelles	0,00	992 250,00	1 881 850,00	889,6	89,65 %
Total des recettes de fonctionnement	0,00	992 250,00	1 881 850,00	889,6	89,65 %
Refacturation et subvention ville	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00%
Dépenses de fonctionnement hors refacturation	0,00	992 250,00	1 881 850,00	889,6	89,65%

**Budget 15 : Hébergement Santé Précarité**

L'ensemble des dépenses de fonctionnement du budget 15 s'élève à 1 881.9 k€ au BP 2020.

Contexte

Le service des Lits d'Accueil Médicalisés (LAM) a ouvert au 1^{er} septembre 2019 d'où la création du budget annexe 15 au Conseil d'Administration du 12 avril 2019. Le budget 2019 correspondait donc à une année incomplète (même si une partie des recrutements s'est faite en amont de l'ouverture pour assurer les préparatifs) et était impacté par des dépenses liées à l'installation du service. Le service est pour l'instant installé au sein de la Résidence Autonomie Le Lac dont il occupe 13 appartements.

Le service des Lits Halte Soins Santé (LHSS) était jusqu'au 31 décembre 2019 rattachés au budget annexe 08. Il est installé dans les locaux des CHRS.

A compter du 1^{er} janvier 2020, la nature des services LAM et LHSS étant similaire, les 2 services sont rassemblés au sein du budget 15.

Activité

- 20 lits LAM
- 9 lits LHSS

Les recettes de fonctionnement (hors subvention ville) : 1 881.9 k€ (1 500.9 k€ LAM + 381 k€ LHSS)

La dotation ARS 2020 constitue l'unique recette inscrite au budget 2020 pour 1 881.9 k€. Elle comprend une actualisation de +0.7% par rapport à la dotation 2019.

Une recette usagers devrait toutefois être perçue par le service des LAM, dans la limite de 10% des revenus des usagers. Compte tenu de la récente ouverture du service, il a été décidé de ne pas inscrire de recettes à ce titre n'ayant pas d'élément fiable pour estimer un montant qui n'aura que peu d'impact sur le budget global.

Les dépenses de fonctionnement : 1 881.9 k€(1 500.9 k€LAM + 381 k€LHSS)

Globalement le budget des LHSS reste stable entre 2019 et 2020, alors que celui des LAM subit l'augmentation logique liée à la montée en charge du fonctionnement sur une année pleine.

***Les dépenses de personnel* : 1 316.7 k€**

En 2020, on notera que sur les dépenses de personnel :

- une mutualisation du poste d'infirmier entre LHSS et CHRS remplace désormais la mise à disposition des infirmiers du SSIAD au profit des LHSS soit -10k€.
- une baisse des postes permanents sur les LHSS du fait que la responsable antérieurement à 80% sur les LHSS est désormais partagée 30% LHSS et 70% LAM.
- La montée en charge sur les LAM compte tenu du fonctionnement sur une année pleine (permanents + remplaçants) +520 k€

***Les frais de siège* : 220.4K€**

Ils représentent 13.2% des dépenses totales de fonctionnement.

***Les autres dépenses de fonctionnement* : 344.8 k€**

- ✓ Pas de montant de quasi régie inscrit au budget 2020, les locaux étant mis à disposition par les CHRS pour les LHSS et par la RA Le Lac pour les LAM. Toutefois, des montants de refacturations de frais de mise à disposition de locaux sont inscrits, à savoir +30.3 k€ pour les LHSS (qui n'étaient pas refacturables jusqu'à présent, les LHSS étant rattachés au budget annexe des CHRS) et 122.7 k€ pour les LAM.
- ✓ Les autres dépenses des LHSS restent stables.
- ✓ Les autres dépenses des LAM sont, elles-aussi, impactées par la montée en charge sur année pleine.

Les recettes et dépenses d'investissement :

Pas de dépense de travaux en investissements prévue sur 2020.

Les autres dépenses d'investissement (16.2 k€) concernent des achats de matériel et mobiliers.

Les recettes d'investissement (15.7k€) ne couvrent pas totalement les besoins en dépenses et sont constituées :

- des amortissements de bien (8.5k€)
- du FCTVA (7.2 K€)

IV - DÉTAIL VENTILATION SUBVENTION VILLE DANS LES BUDGETS ANNEXES

SUBVENTION VILLE DE GRENOBLE (fonctionnement)	BP 2018	BP 2019	BP 2020
RESIDENCES AUTONOMIE	503 621,00	247 963,00	319 053,97
RESTAURATION	346 165,85	280 251,35	414 890,00
SOINS	233 750,77	270 357,00	135 080,00
CENTRE DE JOUR / MAISON DES AIDANTS	315 884,00	146 165,36	221 952,80
ACCUEIL HEBERGEMENT INSERTION	156 335,00	127 375,00	136 427,00
EHPAD NARVIK	471 504,72	251 300,00	154 815,00
EHPAD LES DELPHINELLES	539 980,45	329 842,00	340 860,00
EHPAD LUCIE PELLAT	388 235,10	77 197,00	55 190,00
EHPAD SAINT BRUNO	562 192,48	270 791,00	250 080,00
HEBERGEMENT SANTE PRECARITE		0,00	0,00
TOTAL BUDGETS ANNEXES	3 517 669,37	2 001 241,71	2 028 348,77
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	15 913 330,63	16 901 758,29	16 874 651,23
TOTAL CONSOLIDÉ sans double compte	19 431 000,00	18 903 000,00	18 903 000,00

L'INVESTISSEMENT

I - DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT / TOUS BUDGETS CONFONDUS

	Tous budgets 2019	Budget principal 2020	Budgets annexes 2020	Tous budgets 2020
--	----------------------	--------------------------	-------------------------	----------------------

DEPENSES REELLES				
EMPRUNTS (Remboursement du capital)	2 103 994	1 861 225	317 755	2 178 980
CAUTIONS	74 100		95 000	95 000
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES dont fonds de concours	359 880	425 000	70 000	495 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 460 214	1 767 312	816 300	2 583 612
IMMOBILISATIONS ENCOURS	774 460		501 000	501 000
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 000	0	0	0
Total dépenses réelles	7 779 648	4 053 537	1 800 055	5 853 592

DEPENSES D'ORDRE				
AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	336 174	172 329	159 568	331 897
ICNE	7 915		7 105	7 105
OPERATIONS PATRIMONIALES				0
IMMOB CORPORELLES				0
Total dépenses d'ordre	344 089	172 329	166 673	339 002

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	8 123 737	4 225 866	1 966 728	6 192 594
--------------------------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

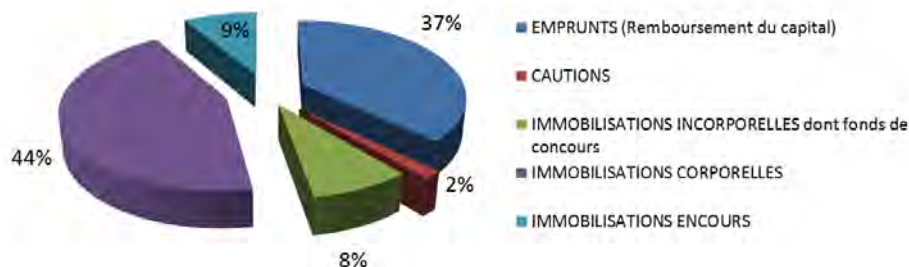
RECETTES REELLES				
FONDS COMPENSATION TVA	564 250	216 000	139 700	355 700
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	1 286 535	130 000	390 000	520 000
EMPRUNTS A REALISER	3 529 859	2 410 176	703 898	3 114 074
CAUTIONS	74 100		95 000	95 000
CESSION	0	0	0	0
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 000	0	0	0
Total recettes réelles	5 461 744	2 756 176	1 328 598	4 084 774

RECETTES D'ORDRE				
AMORTISSEMENTS	2 432 869	1 469 690	782 300	2 251 990
ICNE	6 980		6 175	6 175
AUTRES IMMOB EN COURS				
OPERATIONS PATRIMONIALES				
AUTO FINANCEMENT				
Total recettes d'ordre	2 439 849	1 469 690	788 475	2 258 165

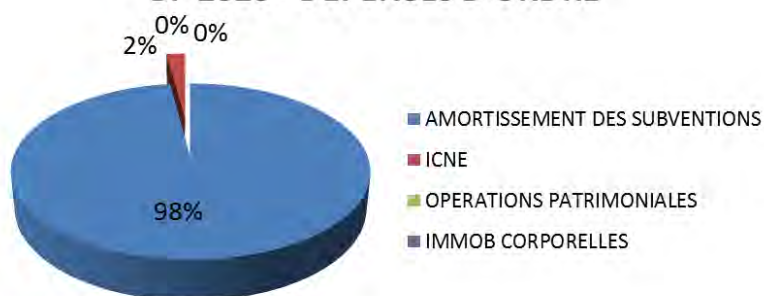
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	7 901 593	4 225 866	2 117 073	6 342 939
--------------------------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

TOUS BUDGETS

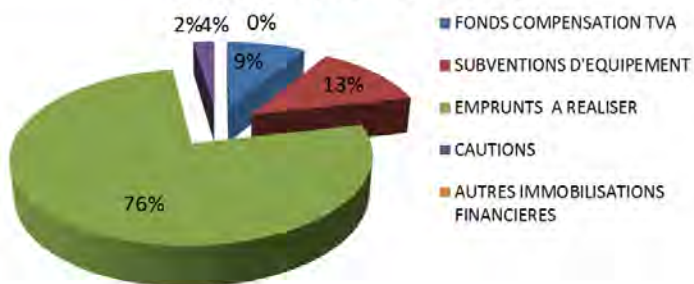
BP 2020 - DEPENSES REELLES



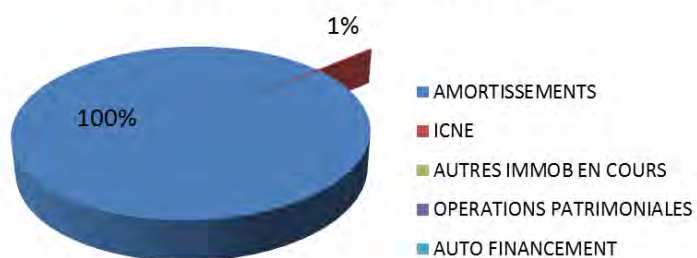
BP 2020 - DEPENSES D'ORDRE



BP 2020 - RECETTES REELLES



BP 2020 - RECETTES D'ORDRE



II - PRINCIPALES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

	DASPE	DASLPP	DASPA	RESSOURCES	TOTAL
en euros					
OPERATIONS					
EAJE Ilos Marmots : en prévision du démarrage des travaux de rénovation complète	63 000				63 000
EAJE Anatole France : en prévision du démarrage des travaux de rénovation complète	150 000				150 000
EAJE Voix Lactée : en prévision du démarrage des travaux de rénovation complète	59 000				59 000
Résidence autonomie Montesquieu (levée de réserve électrique + sécurité incendie)			250 000		250 000
EHPAD Saint Bruno (étude adaptation du bâti)			50 000		50 000
EHPAD Lucie Pellat (aménagement des abords et destruction du garage)			141 000		141 000
EHPAD Flaubert : AMO équipements mobiliers			20 000		20 000
CAI : réfection des douches		140 000			140 000
Rondeau : réhabilitation		197 000			197 000
Claudel				46 000	46 000
Légionnelle				45 000	45 000
Accessibilité				50 000	50 000
Economie d'Energie				200 000	200 000
Audit patrimonial				200 000	200 000
Total	272 000	337 000	461 000	541 000	1 611 000
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
ACHATS ET TRAVAUX RECURRENTS					
Travaux de grosse maintenance	448 000	60 000	376 000	97 800	981 800
Achats matériels informatique et téléphonie				400 000	400 000
Véhicules				100 000	100 000
Tri et réduction des déchets				150 000	150 000
Achats	120 000	50 000	121 000	40 000	331 000
Total	568 000	110 000	497 000	787 800	1 962 800
TOTAL	840 000	447 000	958 000	1 328 800	3 573 800

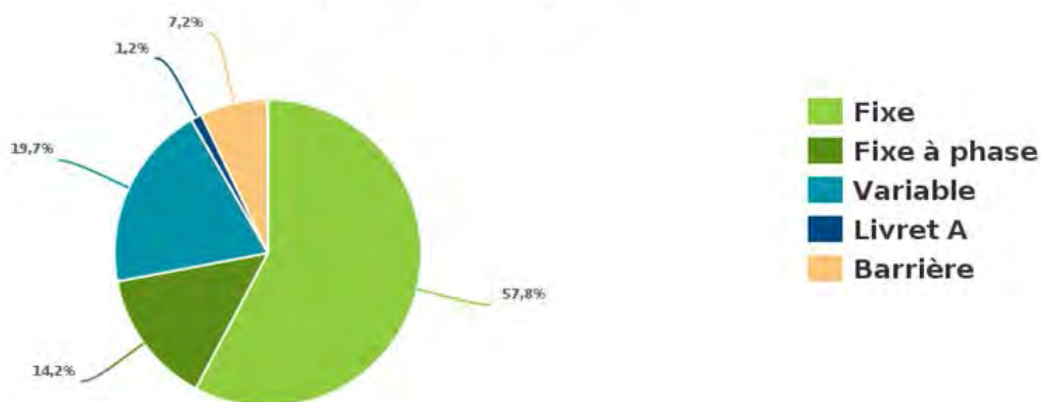
L'ENDETTEMENT

	BP 2019	BP 2020
Dette en capital à l'origine	36 170 769	37 175 768
Dette en capital au 01/01/N	19 837 329	18 590 494
Annuités à payer au cours de l'exercice	2 523 040	2 514 641
dont intérêts	424 064	363 754
dont capital	2 098 976	2 150 887

Synthèse

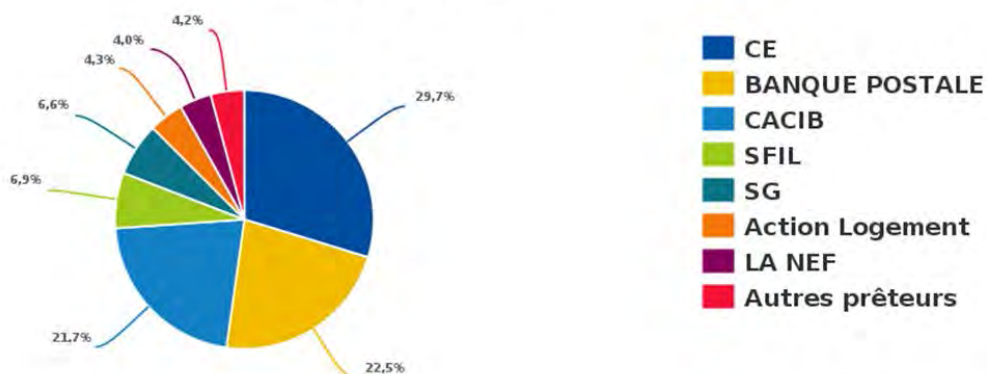
Taux moyen	2,02%
Durée de vie résiduelle	11 ans et 1 mois
Durée de vie moyenne	5 ans et 10 mois
Nombre d'emprunts	20

Dette par type de risque



© Finance Active

Dette par prêteur



© Finance Active